
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 14 novembre 2018, à 17 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *Pierre de Boccard*, *Stéphane Guex* et *Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} novembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 13 novembre et mercredi 14 novembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je dois vous annoncer l'absence du magistrat Rémy Pagani de 17 h 30 à 19 h 30. (*Exclamations.*) Je comprends sincèrement votre déception.

Hier, nous avons eu une journée particulièrement dense et chargée. Notre ordre du jour sera copieux aujourd'hui également, puisqu'il nous faut encore traiter tous les objets que vous avez déclarés urgents. Je vous propose donc de commencer cette séance par un peu de musique, ce qui nous fera du bien.

Nous avons le plaisir de recevoir la Haute école de musique de Genève (HEM), fondation de droit public rattachée à la HES-SO Genève et née en 2009 de la réunion des filières de formation professionnelle du Conservatoire de musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze. Elle compte aujourd'hui environ 500 étudiants et étudiantes, plus une centaine sur le site de Neuchâtel qu'elle forme à la demande de ce Canton.

Plongeant ses racines dans le plus ancien conservatoire suisse (1835), la HEM conjugue patrimoine et création au fil de ses filières de bachelor et de master et de ses formations continues qui embrassent toutes les pratiques musicales, et plus largement tous les métiers en lien avec la musique. Servie par des enseignants de grande réputation, elle est active sur près de mille ans de musique occidentale et est également ouverte aux musiques improvisées et extra-européennes de tradition orale.

La réussite de la HEM se mesure à la qualité et aux succès de ses étudiants et diplômés, ainsi qu'à leur employabilité, nourrissant la vie sociale et culturelle

genevoise et contribuant au rayonnement de notre région dans toutes les parties du monde. L'école collabore étroitement avec l'Orchestre de la Suisse romande, le Grand Théâtre, le Concours de Genève, l'Université et les institutions internationales. Elle entretient des relations suivies avec ses homologues en Suisse, en Europe, en Amérique et en Asie.

La HEM est convaincue du rôle humaniste que la musique peut et doit jouer au sein de notre société, notamment auprès des personnes défavorisées et dans les régions fragilisées par les tensions ou les conflits. Elle produit de nombreuses publications et manifestations publiques dans le cadre de la préparation de ses étudiants aux exigences de la scène.

Dispersée sur plus de huit sites, la HEM occupait notamment jusqu'à l'été 2018 le bâtiment historique de la place Neuve, qui vient de fermer pour deux ans en vue d'être rénové et qui sera rendu à la Fondation du Conservatoire à son issue. Logée désormais de manière provisoire dans des locaux peu appropriés, elle ne peut que se réjouir d'être associée au beau projet de la Cité des musiques, au sein de laquelle elle pourra déployer ses activités et développer de nouvelles collaborations avec les autres acteurs de la vie musicale et culturelle genevoise, au profit de la population genevoise, de la Genève internationale et du Grand Genève.

J'ai donc le plaisir de remercier MM. Philippe Dinkel, directeur de la HEM, Patrick Lehmann, responsable du département instruments d'orchestre, et d'accueillir les musiciens, M^{mes} et MM. Ana Baganha (flûte), Juan Esteban Mendoza Bisogni (hautbois), Lucille Laguian (hautbois), Bruna Moreira (clarinette), Simon Kandel (cor) et Carla Rouaud (basson), qui vont nous jouer un quintette en fa majeur de Cambini. (*Applaudissements.*) Il ne me reste plus, chers collègues, qu'à vous convier à écouter cette formation musicale.

(Intermède musical. Applaudissements. Un présent est remis aux musiciens par M^{me} Martine Sumi, deuxième vice-présidente.)

Le président. J'espère que vous aurez eu autant de plaisir que moi en écoutant ces jeunes talents. Cela nous permet de rappeler le rôle important joué par la Ville de Genève dans le domaine de la culture.

Nous avons reçu un courrier de l'Union des forains de Genève et de l'Association foraine de la Suisse romande, relatif aux manèges sur les quais. Celui-ci a été envoyé à tous les conseillers municipaux hier. Une demande de lecture en est faite et je prie un secrétaire de bien vouloir procéder. (*M. Amar Madani, secrétaire, lit la lettre.*)

Lecture de la lettre:

Versoix, le 11 novembre 2018

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs,

Nous avons participé dernièrement à deux rencontres participatives, nous étions convoqués par les services de MM. Barazzone et Kanaan, en tant qu'acteurs des animations estivales sur les quais de Genève et nous vous en remercions. Ces séances avaient pour but, si nous avons bien compris, le futur des animations estivales genevoises sur les quais, les idées que chacun pouvait apporter, etc.

Après plusieurs réflexions, nous nous sommes aperçus que, pour notre part, l'animation des quais pour une période de trois mois ne nous concernait pas spécialement et que ce que nous tenons à préserver est la période du 1^{er} au 11 août (selon le calendrier) de chaque année, comme l'a décidé le peuple genevois par votation le 4 mars 2018.

Nous avons constaté qu'en 2018, malgré nos demandes répétées, seul le quai Wilson nous a été accordé. En a résulté une mise au chômage de nombreux collègues alors qu'absolument rien ne s'opposait à étendre la surface de ce champ de foire. Cette décision reste pour l'heure toujours incompréhensible et dénuée de bon sens.

Nous avons également accepté une pratique de prix au mètre carré bien plus élevée qu'un champ de foire traditionnel, bref nous avons fait des concessions importantes.

C'est pourquoi, cette année, au nom des deux associations représentatives du monde forain, nous vous demandons officiellement l'occupation du quai de la rive droite dans son ensemble, de la rotonde du Mont-Blanc jusqu'à la statue équestre, pour un champ de foire du 1^{er} au 11 août 2019.

Nous vous remercions de donner toute votre attention à ce courrier et nous vous adressons, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Pour présidents et délégués

Le président. Nous devrions passer au vote des objets de la liste D-11 des renvois directs en commissions des motions et résolutions de plus de six mois, mais il semble que le système de vote soit de nouveau en panne. Je vous présente nos excuses et je suspends la séance.

La séance est suspendue de 17 h 53 à 18 h.

Le président. Nous reprenons le cours de nos travaux. Je renouvelle mes excuses pour ce petit problème, en espérant que nous pourrions travailler jusqu'à la fin de la session.

Nous prendrons les objets figurant dans la liste D-11 l'un après l'autre, en application de l'article 95bis, «Renvois en commission», du règlement du Conseil municipal, dont je vous rappelle l'alinéa 3: «Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.» La liste D-11 implique passablement de votes, ce qui risque d'être fastidieux. D'avance, je vous remercie pour votre attention, Mesdames et Messieurs.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal pour la session des 13 et 14 novembre 2018

Art. 95 bis – Renvois en commission

¹ Une fois tous les six mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont renvoyées en commission.

² Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées.

³ Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.

Numérotation ci-dessous selon l'ordre du jour des 13 et 14 novembre 2018.

Les PRD sont absents de cette liste car ils ne sont pas concernés par l'article 95 bis.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX			Chef-fe-s de groupe	proposition du bureau après consultation des chef-fe-s de groupe	Vote en plénière
137.	M-1069 *****	Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée».	PS/PLR/UDC: CSDOMIC Ve / EàG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
138.	M-1089 *****	Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!»	PLR/UDC: CSDOMIC PS/ve: retrait	<u>Reste à l'OJ</u>	
139.	M-1095 *****	Motion du 9 octobre 2013 de Mme et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires».	PS/PLR/UDC: CSDOMIC Ve: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
141.	M-1175 *****	Motion du 18 mars 2015 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut, Catherline Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut, Catherline Thobellem, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève».	PS / Ve: CAE PLR / UDC / EàG: CSDOMIC	<u>CSDOMIC</u>	
144.	R-189 *****	Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM».	PS/PLR/UDC: CL Ve: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
146.	R-195 *****	Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence».	PS/PLR/UDC/ EàG: CARTS Ve: refus	<u>CARTS</u>	
148.	M-1248 *****	Motion du 28 septembre 2016 de Mmes et MM. Jean Zahno, Christo Ivanov, Didier Lyon, Anne Carron, Danièle Magnin, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Stéphane Guex: «Pour s'y retrouver au parc Alfred-Bertrand».	PS/PLR/UDC/ve/ EàG: CAE	<u>CAE</u>	
149.	M-1249 *****	Motion du 28 septembre 2016 de Mmes et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux».	PLR/UDC: CF PS et Ve: retrait	<u>Reste à l'OJ</u>	
150.	M-1255 *****	Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts».	PS/PLR/UDC: CSDOMIC Ve/EàG: refus	<u>CSDOMIC</u>	

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)
Communications du bureau du Conseil municipal

3431

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 13 et 14 novembre 2018

151.	M-1264 ***** *****	Motion du 17 janvier 2017 de Mmes et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Hélène Ecuver et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale».	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CSDOMIC MCG: refus	<u>CSDOMIC</u>	
152.	M-1265 ***** *****	Motion du 17 janvier 2017 de Mmes et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducret, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista: «Pour que la créativité s'affiche en ville de Genève».	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CSDOMIC MCG: refus	<u>CSDOMIC</u>	
153.	M-1266 ***** *****	Motion du 17 janvier 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Restriction publique de la publicité!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CSDOMIC MCG: refus	<u>CSDOMIC</u>	
154.	M-1270 ***** *****	Motion du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Fleuron genevois, la Genferei doit traverser les siècles!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CARTS MCG: refus	<u>CARTS</u>	
158.	M-1274 ***** *****	Motion du 8 février 2017 de Mmes et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève».	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CCSJ MCG: refus	<u>CCSJ</u>	
159.	M-1279 ***** *****	Motion du 8 mars 2017 de Mmes et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naitre à Genève, un événement remarquable!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CCSJ MCG: refus	<u>CCSJ</u>	
161.	M-1282 ***** *****	Motion du 20 mars 2017 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire».	PS/PLR/UDC: CARTS Ve/MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
162.	R-206 ***** *****	Résolution du 5 avril 2017 de Mme et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville».	PS/PLR/UDC/ MCG: CAE Ve / EaG: refus	<u>CAE</u>	
163.	M-1287 ***** *****	Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif».	PS/PLR/UDC: CF Ve et MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
164.	M-1288 ***** *****	Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!»	PS/PLR/UDC: CSDOMIC Ve / MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
166.	M-1294 ***** *****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétray, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «La chasse aux faux CV est ouverte (au sein de l'administration municipale): cessons de comparer des pommes avec des poires».	PS/PLR/UDC/ MCG: CF Ve / EaG: refus	<u>CF</u>	
167.	M-1295 ***** *****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétray, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «Soutenons nos patrouilleurs et patrouilleuses scolaires: non à la privatisation de la sécurité des enfants!»	PS/PLR/UDC/ MCG / EaG: CCSJ Ve: refus	<u>CCSJ</u>	

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 13 et 14 novembre 2018

168.	M-1296 ***** ****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise».	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CAE MCG: refus	CAE	
169.	M-1297 ***** ****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050: rattrapons notre retard!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CAE MCG: refus	CAE	
170.	M-1300 ***** ****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi et Jean-Charles Lathion: «Réfléchissons aux options permettant de valoriser le patrimoine immobilier de la Ville de Genève».	PS/PLR/UDC/ MCG: CF Ve / EaG: refus	CF	
171.	M-1302 ***** ****	Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue Vivre à Genève! (bis)»	PS/PLR/UDC/ MCG: CF Ve / EaG: refus	CF	
172.	M-1303 ***** ***	Motion du 6 juin 2017 de Mmes et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Compensons les émissions de CO2 des vols en avion».	PS/PLR/UDC/ MCG / EaG: CF Ve: refus	CF	
173.	M-1304 ***** ***	Motion du 6 juin 2017 de Mmes et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Tournant énergétique et création d'emplois locaux: chauffons nos bâtiments avec du gaz Vitale vert!»	PS/PLR/UDC/Ve/ CAE MCG: refus EaG: CF	CAE	
174.	M-1306 ***** ****	Motion du 7 juin 2017 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Tobias Schnebli: «Pour un organe de contrôle et de surveillance de l'activité des agents de la police municipale».	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CSDOMIC MCG: refus	CSDOMIC	
175.	R-208 ***** **	Résolution du 27 juin 2017 de Mme Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CARTS MCG: refus	CARTS	
177.	M-1315 ***** ****	Motion du 27 septembre 2017 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Delphine Wuest et Marie-Pierre Theubet: «Déchets électriques et électroniques: favorisons le recyclage!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EaG: CSDOMIC MCG: refus	CSDOMIC	

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)
 Communications du bureau du Conseil municipal

3433

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
 pour la session des 13 et 14 novembre 2018

178.	M-1319 *****	Motion du 17 octobre 2017 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier et Patricia Richard: «Pour la sauvegarde des commerces du quai des Bergues».	PS: CAE PLR: CTC UDC: CTC Ve / EâG: refus MCG: CF	<u>CTC</u>	
179.	M-1321 *****	Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre».	PS/PLR/Ve: Demande de retrait UDC: contre le renvoi direct MCG: sans avis	<u>Reste à l'OJ</u>	
180.	M-1322 *****	Motion du 17 octobre 2017 de Mme et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Travaux du Grand Théâtre: la nappe phréatique en danger?»	PS/PLR/Ve: Demande de retrait UDC: contre le renvoi direct MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
181.	R-215 *****	Résolution du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Retards du chantier du Grand Théâtre, mise en garde».	PLR: CF PS/PLR/Ve: Demande de retrait UDC: contre le renvoi direct MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
183.	R-217 *****	Résolution du 14 novembre 2017 de Mme Marjorie de Chastonay et M. Alfonso Gomez: «Donnons un cadre au développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030».	PS/PLR/Ve/EâG: CAE UDC: CSDOMIC, voire contre le renvoi direct MCG: refus	<u>CAE</u>	
184.	M-1324 *****	Motion du 15 novembre 2017 de M. Pascal Holenweg: «Mettons un peu de culture dans le sport, ça ne lui fera pas de mal».	PS/Ve: CS PLR: demande de retrait UDC: contre le renvoi direct MCG: refus	<u>Reste à l'OJ</u>	
185.	M-1325 *****	Motion du 5 décembre 2017 de Mme et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?»	UDC et PLR: CF PS / Ve / EâG: Demande de retrait MCG: obsolète	<u>CF</u>	
186.	M-1327 *****	Motion du 6 décembre 2017 de MM. Alain de Kalbermatten, Pierre de Bocard et Souheil Sayegh: «Pour la promotion du sport électronique en Ville de Genève à travers des mesures d'encouragement».	PS/PLR/UDC/Ve/ EâG: CS	<u>CS</u>	
187.	M-1328 *****	Motion du 6 décembre 2017 de Mmes et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)».	PS/Ve/ EâG: CF PLR: CAE UDC: contre le renvoi direct	<u>CAE</u> <u>ou</u> <u>CF</u> (Gender budgeting)	
188.	M-1329 *****	Motion du 6 décembre 2017 de Mmes et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés».	PS/UDC: CSDOMIC PLR: CF Ve/EâG: refus	<u>CSDOMIC</u>	

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)

Communications du bureau du Conseil municipal

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
pour la session des 13 et 14 novembre 2018

189.	M-1332 *****	Motion du 16 janvier 2018 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlichten, Héléne Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes».	PS/PLR/Ve/ EàG: CS UDC: contre le renvoi direct	<u>CS</u>	
190.	M-1330 *****	Motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco».	PS/UDC/Ve/EàG: CARTS PLR: CF	<u>CARTS</u>	
194.	M-1336 *****	Motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire».	PS/Ve: CSDOMIC PLR: CARTS UDC: contre le renvoi direct EàG: refus	<u>CSDOMIC</u>	
195.	M-1337 *****	Motion du 6 mars 2018 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Marjorie de Chastonay, Jean Rossiaud et Antoine Maulini: «Moins de bruit, plus d'air: des levées de déchets urbains respectueuses de l'environnement et de la population».	PS/PLR/UDC/Ve/ EàG: CSDOMIC	<u>CSDOMIC</u>	
196.	M-1338 *****	Motion du 6 mars 2018 de Mmes et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard: «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens».	PS/PLR/UDC/Ve/ EàG: CAE	<u>CAE</u>	
197.	M-1339 *****	Motion du 7 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Attribution des fermages par la Ville, plus de transparence SVP».	PS/PLR/UDC/ EàG:CF Ve: refus	<u>CF</u>	
198.	M-1340 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlichten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!»	PS/PLR/UDC/Ve/ EàG: CS	<u>CS</u>	
200.	M-1341 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Albane Schlichten, Alain de Kalbermatten, Marjorie de Chastonay et Jean Rossiaud: «Pour des apprentissages en tous genres, vraiment ouverts à toutes».	PS/PLR/UDC/Ve/ EàG: CF	<u>CF</u>	
201.	M-1342 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Rémy Burri, Helena Rigotti, Adrien Genecand, Michèle Rouillet, Vincent Schaller, Guy Dossan, Sophie Courvoisier et Pierre de Boccad: «Pour un accès équitable aux logements de la CAP».	PS/UDC/PDC/Eà G: CL PLR: CF Ve: refus	<u>CL</u>	
202.	M-1343 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Héléne Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti et Annick Ecuyer: «Densifier...mais avec des moyens pour accueillir les habitants».	PS/PLR/Ve: CAE EàG: CCSJ UDC: contre le renvoi direct	<u>CAE</u>	

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)
 Communications du bureau du Conseil municipal

3435

D-11

Application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal
 pour la session des 13 et 14 novembre 2018

203.	M-1344 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Amanda Gavilanes et Albane Schlechten: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la Ville?»	PS/PLR/Ve/EàG: CAE UDC: contre le renvoi direct	<u>CAE</u>	
204.	M-1345 *****	Motion du 7 mars 2018 de Mmes et MM. Gazi Sahin, Maria Pérez, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Albane Schlechten: «L'égalité c'est maintenant».	PS/Ve: CF PLR/EàG: CA UDC: contre le renvoi direct	<u>CF</u>	
205.	M-1348 *****	Motion du 20 mars 2018 de Mmes et M. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Jannick Frigenti Empana: «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?»	PS/Ve: CAE PLR/UDC/EàG: CTC	<u>CTC</u>	
206.	R-221 *****	Résolution du 20 mars 2018 de Mmes et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018».	PS: Demande de retrait voire CF PLR: CA UDC: CF Ve: retrait	<u>Reste à l'OJ</u>	
207.	R-222 *****	Résolution du 20 mars 2018 de Mmes et MM. Pascal Spuhler, Patricia Richard, Michèle Roulet, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Rémy Burri et Daniel Sormanni: «Pour des sanctions de l'autorité de surveillance des communes à l'encontre de M. Rémy Pagani».	PS: Demande de retrait voire CF PLR: CA UDC: CSDOMIC Ve: retrait	<u>Reste à l'OJ</u>	

4. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les «dimanches sans voiture», mis en place à Genève pendant la crise pétrolière de 1973, avaient été très appréciés par la population;
- la consultation publique menée par le Département de l’environnement, des transports et de l’agriculture du Canton de Genève (DETA), entre le 1^{er} et le 30 septembre 2014, a montré que les mobilités douces (piétons et vélos) sont les modes de transport que la majorité des participants souhaite prioriser dans l’hyper-centre;
- l’utilisation de la rade de Genève se fait régulièrement par l’ensemble des citoyennes et citoyens pour les activités sportives, culturelles et sociales;
- le programme d’actions 2014-2018 du DETA prévoit, dans son chapitre 2 «Innover», la mise en place de dimanches sans voiture sur les quais et dans les communes du canton;
- 65 km de rues en ville de Genève dépassent les valeurs limites fixées par la Confédération pour protéger les habitants contre le bruit et la pollution de l’air et que les dimanches sans voiture mensuels autour de la rade contribueront activement à améliorer la situation écologique et sociale, la mobilité douce et la santé des habitants;
- le règlement relatif aux plans d’utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211) souligne, en son article 9, alinéa 3, l’importance de maintenir les activités d’animation au centre-ville;
- la piétonnisation du pourtour de la rade contribuera ainsi à animer le centre de la ville;
- les opérations de «journée sans voiture» sont destinées à promouvoir l’utilisation de moyens autres que la voiture traditionnelle, tels que les transports en commun, le vélo, le roller et la marche à pied;
- les actions de mobilité douce et de slow Up connaissent un grand engouement de la part des citoyennes et des citoyens;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 5179. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6241.

Résolution: pour une exhortation sans indigence ni indifférence

- l'importance de promouvoir des actions mettant en pratique concrètement la vision de «Genève, ville durable», telle qu'adoptée par le Conseil administratif et le Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place, en collaboration avec le Canton de Genève, des «dimanches sans voiture» sur le pourtour de la rade, en fermant à la circulation motorisée le quai Wilson, le quai du Mont-Blanc, le quai des Bergues, le pont du Mont-Blanc, le quai du Général-Guisan et le quai Gustave-Ador chaque premier dimanche du mois, de 8 h à 18 h;
- à n'autoriser la circulation que des transports en commun, des véhicules de secours (ambulances, pompiers, véhicules de police) et des voitures dont les conducteurs seront munis d'une dérogation spéciale. Ces véhicules pourront circuler à une vitesse n'excédant pas 20 km/h, à l'exception des véhicules de secours.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 26 non.

5. Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence» (R-195)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- l'indigence du texte de l'exhortation prononcée à chaque ouverture de séance de notre honorable Conseil;
- l'indifférence, pleinement méritée, avec laquelle la récitation de ce texte est accueillie;
- l'imagination et le talent littéraire reconnus des membres dudit Conseil,

le Conseil municipal:

- invite chacune et chacun de ses membres à proposer au bureau un nouveau texte d'exhortation, afin qu'il le transmette à la commission du règlement et que celle-ci puisse sélectionner la meilleure proposition et la traduire en un projet de délibération à soumettre au plénum;

¹ «Mémorial 173^e année»: Annoncée, 6593. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6246.

- recommande aux auteurs des propositions de n’user, dans le texte de leur proposition, d’aucun des mots ni d’aucune des expressions suivantes ou de leur déclinaison: nous prenons l’engagement, la société du savoir, proactif ou proactive, changement de paradigme, réduire la voilure, usine(s) à gaz, gouvernance, efficient-e, finaliser, opportunité(s), innovant-e-s, droit à la différence, lien social, vivre-ensemble, stigmatiser, aller de l’avant.

(Pendant un premier vote, M. Jean Zahno signale ne pas réussir à voter. Après vérification, le vote est reconduit et confirmé.)

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des arts et de la culture est accepté par 34 oui contre 29 non (8 abstentions).

6. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Jean Zahno, Christo Ivanov, Didier Lyon, Anne Carron, Danièle Magnin, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Stéphane Guex: «Pour s’y retrouver au parc Alfred-Bertrand» (M-1248)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le parc Alfred-Bertrand est un parc public d’une superficie de 110 823 m², très fréquenté;
- ce parc est composé d’une pataugeoire, d’une place de jeux, d’un parc pour chiens, d’un terrain de foot, d’un espace toboggan, d’un mur de tennis, d’une mare, d’un ruisseau, d’un jardin japonais, de WC, d’un espace de musculation, d’une ancienne maison de maître transformée en jardin d’enfants et d’un jardin fleuri;
- cet espace de verdure comprend également trois très beaux spécimens d’arbres, ainsi qu’une allée de saules blancs bordant l’un de ses côtés;
- de nombreux jardiniers y travaillent et de nombreuses personnes âgées le fréquentent;
- l’on peut y accéder depuis les avenues Alfred-Bertrand, Peschier et Eugène-Pittard, le chemin des Pléiades et la route de Florissant;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2613. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6246.

Motion: nommer les chemins du parc Alfred-Bertrand

- des dénominations de chemins dans le parc faciliteraient son usage par les visiteurs ainsi que le travail des jardiniers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un groupe de travail chargé de nommer les chemins du parc Alfred-Bertrand, composé de représentants d'associations, de particuliers et de commerçants du quartier (notamment de la Maison de quartier de Champel, de l'Association des intérêts de Champel, de Champel s'éveille, etc.).

Annexe: plan du parc Bertrand



Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 11 non.

Motion: réformer le Service des espaces verts

Motion: affichage sur le domaine public sans publicité commerciale

7. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts»¹ (M-1255).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 50 non contre 18 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

8. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale» (M-1264)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les affiches publicitaires commerciales envahissent les rues, les palissades, les bus, mais également nos écrans et nos journaux;
- que ces affiches commerciales occupent plus de 1500 panneaux sur les 3000 présents en ville de Genève, quadrillant les rues et jalonnant nos cheminements, polluant la vision quotidienne de notre environnement;
- que l'absence de supports publicitaires dans les zones «touristiques» que sont la rade, le centre et la Vieille-Ville démontre, d'une part, l'acceptation générale de l'effet inesthétique et dérangeant de la publicité et permet, d'autre part, de réaliser à quel point la ville est plus agréable sans panneaux publicitaires;
- que cela nous confronte à une véritable jungle de publicités dans laquelle c'est la loi du «qui paie, commande» qui s'applique;
- qu'ainsi, l'espace public est soumis à la dictature de la marchandise pour laquelle il s'agit de vendre à tout prix;

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2956. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6247.

²«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4072. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6248.

Motion: affichage sur le domaine public sans publicité commerciale

- que les images publicitaires sont un support pour les produits que l'on incite à acheter, reflet d'une société où la consommation, réelle ou fantasmée, devient l'unique objet vers lequel les femmes et les hommes devraient tendre;
 - que cela stimule des habitudes de consommation compulsives et renvoie en général à des images socialement construites et à des identités stéréotypées;
 - que cela peut exacerber les tensions entre les catégories de la population ciblées par certaines publicités pour des objets de luxe (montres, grosses voitures, appartements, etc.) et celles qui n'y auront jamais accès;
 - que la publicité constitue une forme de gaspillage important des ressources limitées de la planète;
 - que cela est totalement contradictoire avec le maintien de l'équilibre écologique de la planète;
 - qu'une partie dérisoire de ces panneaux est à la disposition des citoyennes et citoyens pour l'usage associatif non commercial;
 - que les villes de Grenoble en France et de Sao Paulo au Brésil ont pris la décision de supprimer l'affichage commercial, montrant ainsi que cela est possible,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter dans les meilleurs délais une politique d'affichage sur le domaine public visant à bannir la publicité commerciale;
 - de ne pas renouveler les contrats conclus avec les entreprises commerciales d'affichage;
 - de prendre immédiatement contact avec les sociétés de transports publics, comme les Transports publics genevois, pour qu'elles appliquent à tous les moyens de transport une interdiction de toute publicité commerciale dans l'espace de la cité;
 - de proposer une politique publique d'affichage dont les principes seront notamment les suivants:
 - la liberté et la gratuité d'affichage
 - la priorité à l'expression libre et plurielle des habitant-e-s de la cité, en particulier des jeunes, des associations de quartiers et des écoles
 - l'élaboration démocratique d'une charte publique d'affichage fixant les limites de l'usage des panneaux et pouvant englober les règles telles que l'interdiction de toute forme de sexisme, de racisme, d'homophobie, etc.
 - la réservation d'emplacements idoines pour l'affichage culturel, sportif, associatif et politique.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 41 oui contre 30 non (1 abstention).

Motion: pour que la créativité s'affiche en ville de Genève

9. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducret, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista: «Pour que la créativité s'affiche en ville de Genève» (M-1265)¹.

PROJET DE MOTION

En raison d'un changement d'exploitation, la plupart des 3000 panneaux publicitaires de la ville de Genève ont été recouverts de blanc, début janvier 2017. Les Genevois et les Genevoises se sont alors spontanément approprié ces espaces vierges, démontrant que l'espace public peut être un lieu d'expression, de créativité et de partage, et que si l'on retire un peu la publicité et que l'on ne sanctionne pas immédiatement la créativité, celle-ci donne lieu à de très belles manifestations.

Considérant:

- les restrictions sur l'affichage dit sauvage et les tags poursuivis sans relâche;
- la légitimité à vouloir créer, écrire, peindre et laisser une trace dans une société de plus en plus dématérialisée;
- le bienfait pour une collectivité d'avoir des lieux d'expression dans l'espace public;
- la plus-value d'une activité artistique et le sentiment d'appartenance à la collectivité que cela procure;
- la liberté de faire ou de ne pas faire la découverte du cadre;
- l'importance ethnographique de documenter les dessins, les traces et les peintures que les Genevois et les Genevoises déposeraient librement sur ces espaces blancs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans le cadre d'un projet pilote, de mettre à la disposition de la population des panneaux vierges de toute trace dans l'espace public pour y créer et documenter librement des peintures, des traces ou des graffitis qui y seront déposés, ainsi que d'effectuer un premier bilan de ce projet, après six mois d'exercice, qui sera transmis au Conseil municipal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 29 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4073. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6248.

Motion: remplacer l’affichage commercial par de l’affichage culturel ou associatif

Motion: de *Genferei* en *Genferei*

10. Motion du 17 janvier 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Restriction publique de la publicité!» (M-1266)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le changement de l’afficheur-concessionnaire en Ville de Genève a laissé les panneaux d’affichage vierges de toute propagande publicitaire durant quelques semaines;
- cette opportunité a mis en lumière le plaisir de la population à se passer de cette pollution visuelle;
- les affiches laissées blanches ont constitué une opportunité ludique pour que des citoyens donnent libre cours à leur désir d’expression;
- cette pause bienvenue dans la surenchère d’images et d’agressions publicitaires a été ressentie très favorablement par les résidents et les touristes;
- dans ces conditions, le temps est venu pour la Ville de mener une réflexion cohérente sur l’affichage publicitaire public;
- les associations et les milieux culturels nécessitent des espaces pour informer la population de leurs activités,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer les espaces d’affichage destinés à la publicité commerciale au bénéfice d’espaces d’affichage uniquement destinés aux activités culturelles ou associatives.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 47 oui contre 29 non.

11. Motion du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Fleuron genevois, la *Genferei* doit traverser les siècles!» (M-1270)².

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Lancé en 2011, le Prix *Genferei* est devenu en quelques années un incontournable rendez-vous de l’actualité politique genevoise. Grâce à un processus

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4074. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6249.

²«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4362. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6249.

de sélection d'une sévérité et d'une sélectivité sans équivalent, et dont le Comité Nobel ferait bien de s'inspirer, et grâce en outre à l'usage de techniques d'avant-garde, ce prix a couronné plusieurs acteurs municipaux et cantonaux de premier plan. Tous s'étaient illustrés en portant haut les couleurs du Canton et les exploits de la Ville de Genève, puisque d'une manière ou d'une autre, les lauréats ont réalisé, propulsé, nourri alternativement et cumulativement un acte ou un projet:

- accepté par tous (ou presque), mais si mal ficelé qu'il se démonte de lui-même en coûtant très cher;
- bloqué par un conflit stérile entre autorités agissant (forcément) pour défendre l'intérêt du peuple;
- qui ne se fait jamais, mais revient sans cesse sur le tapis, comme le sparadrap du capitaine Haddock;
- qui se réalise enfin, mais en étant devenu inutile vu le temps écoulé entre le constat du besoin et la réalisation du projet supposé y répondre;
- lourd de conséquences imprévues et s'effondrant avec une élégance ou un retentissement particulier. La touche artistique est ici un critère déterminant.

En résumé, la *Genferei* est la pure expression de la plus haute tradition genevoise d'irrévérence qui coule de Castellion à Raoul Riesen en passant par Töpffer, sans oublier le coup de génie de Jules César, coupant le pont de Genève en laissant les Helvètes à mi-chemin de leur transhumance vers la Provence, ce qui résolvait en même temps les problèmes de la traversée de la rade, de l'immigration illégale en Gaule et du peuplement du Plateau suisse.

Hélas, trop souvent modeste, sans doute par héritage calviniste, Genève ne sait pas rendre honneur à son propre génie. Les Etats-Unis d'Amérique, bien que nés récemment, n'ont pas hésité, eux, à sculpter sur leurs montagnes le visage de leurs plus hauts représentants, alors que la falaise du Salève reste désespérément vierge de tout hommage à qui le mériterait, même si le nombre des amis du groupe «Prix Genferei» sur Facebook ne cesse d'enfler.

Six ans après sa création, un nouvel élan du «Prix Genferei» s'impose, d'autant que nul ralentissement des prouesses que ce prix célèbre n'est à constater – bien au contraire, ainsi qu'en attestent les péripéties des (d)ébats budgétaires lancés, avortés, parasités, référendés au Conseil municipal de Genève.

Considérant:

- l'injuste réputation de tristesse faite à Genève depuis au moins la Réforme;
- les efforts méritoires mais insuffisants de la Revue et du monde politique local pour redonner à Genève le lustre d'une image plus roborative;
- l'importance de ce rafraîchissement pour l'attractivité économique et culturelle de la commune et de la République et canton au niveau local, régional, fédéral, européen, mondial et galactique;

- la férocité de la concurrence des efforts, tous méritoires mais quelque peu désordonnés, faits par le monde politique cantonal, le monde politique municipal et le demi-monde cumulard municipalo-cantonal et cantonalo-municipal, pour mériter la distinction, certes honorifique mais néanmoins porteuse de gloire et d'espoir, décernée par le Comité occulte de la *Genferei*;
- le caractère exemplaire des (d)ébats budgétaires municipaux,

le Conseil municipal de la capitale mondiale du monde mondial invite le Conseil administratif à verser au Comité occulte de la *Genferei*, en assignats gagés sur les collections du Musée d'art et d'histoire, une subvention annuelle équivalant à un franc suisse, montant indexé à la valeur des subventions totales de la Ville et du Canton à la Fondation du stade de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 43 oui contre 29 non (2 abstentions).

12. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la transformation de notre rapport à la mort et à l'ensemble des symboliques et rites qui l'accompagnent;
- l'absence d'alternatives au cimetière (permettant aux proches d'avoir un endroit pour le recueillement);
- la préoccupation croissante des citoyennes et citoyens pour le développement durable;
- le rattachement, du moins symbolique, des cimetières au religieux;
- l'émergence, en Suisse alémanique² et en Allemagne³, d'un site funéraire nouveau, appelé la «Forêt du souvenir», qui permet l'ensevelissement d'urnes (biodégradables) dans la forêt (dans le cadre d'un périmètre défini), au pied d'arbres spécialement choisis;

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4805. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6249.

²En Suisse, l'association Friedwald a été à la base de la création de nombreuses Forêts du souvenir (www.friedwald.ch)

³Par exemple, la Forêt du souvenir réalisée sur le territoire de la commune d'Oberried près de Freiburg im Breisgau (www.ruheberg.de)

Motion: œuvre d'art en signe de bienvenue aux générations futures

- le fait qu'une seule Forêt du souvenir existe pour l'instant en Suisse romande et qu'elle se situe très loin de Genève, à Glovelier (JU),
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de créer, en collaboration avec les autres collectivités publiques genevoises, une Forêt du souvenir sur le territoire cantonal en s'inspirant des expériences alémaniques et allemandes;
- d'accompagner cette démarche de séances d'information et de discussion;
- de créer une plateforme pour les hommages en ligne.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 41 oui contre 31 non (2 abstentions).

13. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279)¹.

PROJET DE MOTION

Dans le cadre de son fonds communal pour le développement durable, la Ville de Lausanne a mis en place en 2011 la manifestation annuelle «Un arbre, un enfant». Chaque automne, les parents domiciliés à Lausanne dont l'enfant est né l'année précédente sont invités à venir planter un arbre dans le secteur des forêts communales. En 2015, à Lausanne, ce sont ainsi 1577 chênes qui ont été plantés. Plus de 2000 participants ont répondu favorablement à l'invitation de la municipalité. Il nous semble qu'un rituel de ce type serait important à Genève afin de renforcer l'attachement des habitant-e-s au lieu qui les a vus naître et à la force de ce moment.

Considérant:

- la nécessité de réinventer les rituels traditionnels et de marquer les temps d'arrivée, de départ, de naissance et de mort d'une manière collective;
- l'importance à Genève de renforcer l'identité genevoise marquée par l'accueil et l'ouverture à la diversité, à l'humain, quelle que soit sa religion, sa nationalité ou son genre;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5201. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6250.

Résolution: aménagement d'horaire pour les bornes d'accès à la Vieille-Ville

- l'importance de la culture comme élément fondateur du vivre-ensemble;
- l'importance qu'un lien de confiance se tisse entre les familles et l'administration municipale le plus tôt possible après la naissance;
- l'absence de forêts en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un concours via le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), ayant pour objectif la réalisation d'une œuvre d'art matérielle ou immatérielle pérenne permettant de rendre compte des nouvelles naissances sur le territoire de la Ville de Genève par un rituel incluant les familles et donnant un signal de bienvenue aux générations futures.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 42 oui contre 29 non (2 abstentions).

14. Résolution du 5 avril 2017 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-206)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Lors de la séance du 8 février 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté la résolution R-203, qui précise: «Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre restent dressées au moment du déjeuner et du dîner, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 20 h.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 39 oui contre 32 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 6417. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6253.

Motion: vérification systématique des CV envoyés à l'administration municipale

- 15. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétréy, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «La chasse aux faux CV est ouverte (au sein de l'administration municipale): cessons de comparer des pommes avec des poires» (M-1294)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'administration municipale avec ses quelque 4000 employés est l'un des plus importants employeurs du canton;
- qu'il appartient à la commune de favoriser et de défendre l'emploi pour tous les résidents de la Ville de Genève;
- que dans la très grande majorité des cas les résidents genevois sont suffisamment bien formés pour pouvoir répondre aux attentes des places à pourvoir au sein de l'administration municipale;
- qu'avec une politique d'embauche responsable, la Ville de Genève est en mesure de contenir et de faire diminuer le taux de chômage à l'échelle du canton;
- qu'il est inacceptable que les professionnels en matière de ressources humaines se laissent abuser sans que personne ne réagisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner mandat à la Direction des ressources humaines pour qu'une fois sa liste des candidats potentiels pour occuper un poste à pourvoir établie, elle transmette systématiquement les CV des non-résidents genevois afin d'effectuer les vérifications qui s'imposent, soit au service compétent de l'Office cantonal de l'emploi, soit auprès du Service des ressources humaines et financières de l'Association des communes genevoises, ou encore à un organisme tripartite comme le Centre de bilan Genève;
- d'homogénéiser cette procédure au sein des communes genevoises dans le but de garantir la véracité des CV, en excluant du processus de recrutement ceux qui, après vérification par les services compétents, sont réputés comme étant non conformes à la réalité.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 35 non.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7464. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6254.

Motion: non à la privatisation des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires

16. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «Soutenons nos patrouilleurs et patrouilleuses scolaires: non à la privatisation de la sécurité des enfants!» (M-1295)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires ont une fonction importante pour la sécurité préventive des enfants se rendant à l'école;
- cette tâche doit rester l'affaire de personnes connaissant la commune et non pas de sociétés privées assurant le service minimum;
- une privatisation aura des coûts plus élevés pour la Ville de Genève et les communes en général;
- cette activité rémunérée aide de nombreux ménages et favorise les rapports sociaux;
- la modification du règlement sur les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires adultes ((RPSA) H 1 05.16) par le Conseil d'Etat, soutenue malheureusement par l'Association des communes genevoises, au sein de laquelle le Conseil administratif de la Ville de Genève a un poids important, ouvre grand la porte à une privatisation et à leur gestion par des entreprises privées;
- cette possibilité risque de précariser la fonction de patrouilleur ou patrouilleuse scolaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- s'opposer à toute tentative de privatisation des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires,
- réserver exclusivement cette fonction à des employés municipaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (73 oui et 1 abstention).

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7464. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6255.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

17. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise» (M-1296)¹.

PROJET DE MOTION

L'énergie grise représente la quantité d'énergie et plus largement l'impact environnemental attribuable à l'achat d'un bien de consommation neuf. Elle prend en compte l'entier du cycle de vie d'un produit: l'extraction des matières premières, leur transformation, la fabrication, le transport et enfin l'élimination. Elle ne prend pas en compte l'énergie nécessaire à l'utilisation du produit.

Considérant que:

- l'on tient généralement peu compte des gros impacts environnementaux liés à l'énergie grise;
- ces impacts, difficiles à évaluer précisément, sont souvent supérieurs à ceux liés à l'utilisation d'énergie durant toute la durée de vie d'un appareil ou d'un véhicule;
- contrairement aux idées reçues, il est souvent préférable pour l'environnement de «tirer jusqu'au bout» les appareils ou véhicules plutôt que de les remplacer par de nouveaux modèles certes moins gourmands en énergie, mais dont la fabrication a un impact environnemental très négatif;
- réparer plutôt que remplacer contribue à la création d'emplois qui ne peuvent être délocalisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre en place une directive et des mesures visant à allonger la durée de vie des appareils, des véhicules et du mobilier utilisés par l'administration. Mandater si besoin un bureau d'études spécialisé pour cela;
- diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils et véhicules et augmenter d'autant le budget pour l'entretien et les réparations;
- favoriser l'achat de véhicules ou appareils d'occasion.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 47 oui contre 26 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7464. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6255.

18. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050: rattrapons notre retard!» (M-1297)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les retards pris dans les «objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050²» aux niveaux:
 - des parts de mazout et de gaz dans les besoins d'énergie thermique des bâtiments
 - de la baisse globale des besoins d'énergie thermique
 - de la part de renouvelable dans le total des besoins d'énergie thermique
 - de la production d'énergie photovoltaïque;
- les multiples bienfaits du tournant énergétique pour l'environnement et notre santé (réduction des émissions de CO₂, amélioration de la qualité de l'air, etc.);
- qu'il est important que les collectivités publiques soient exemplaires en la matière, surtout pour l'abandon du mazout qui est le pire combustible en termes d'émissions de CO₂ et d'émission de polluants;
- que limiter le recours aux énergies fossiles contribue à diminuer notre dépendance envers les pays producteurs;
- que les technologies ont beaucoup évolué ces dernières années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un plan d'action visant à rattraper les retards pris dans les objectifs intermédiaires de la «stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050».

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 47 oui contre 27 non.

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7464. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6256.

²http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Documents_themes/ENE/rapport-energie-2015-ville-de-geneve.pdf à partir de la page 15.

Motion: amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de la Ville

- 19. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi et Jean-Charles Lathion: «Réfléchissons aux options permettant de valoriser le patrimoine immobilier de la Ville de Genève» (M-1300)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le patrimoine immobilier de la Ville de Genève constitue un atout précieux permettant notamment de financer des prestations indispensables à la population et d’offrir aux habitants de la municipalité des logements à prix raisonnables;
- l’intérêt d’optimiser la gestion d’un tel patrimoine afin de tirer tous les avantages de cet atout;
- la gestion actuelle de la Gérance immobilière municipale (GIM) insatisfaisante du point de vue de l’efficience,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer plusieurs options, dans un délai d’un an à compter de l’acceptation de cette motion, afin de valoriser le patrimoine immobilier de la Ville de Genève et d’améliorer l’efficience de sa gestion. Un modèle alternatif à la gestion du patrimoine immobilier par la GIM devra notamment être pris en compte.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 34 non.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7464. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6258.

Motion: une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève* (bis)

Motion: émissions de CO₂ des vols en avion

- 20. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétray: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 40 non contre 34 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 21. Motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Compensons les émissions de CO₂ des vols en avion» (M-1303)².**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le prix des billets d'avion ne prend pas en compte les nombreuses externalités négatives liées au transport aérien;
- que le kérosène n'est toujours pas taxé au même titre que les carburants ou les combustibles fossiles: un vol Genève-New York coûterait par exemple 300 francs de plus si les mêmes taxes étaient appliquées;
- que l'impact des vols sur le réchauffement climatique est environ trois fois supérieur aux seules émissions de CO₂ en raison des rejets d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone et de vapeur d'eau, qui créent des nuages contribuant fortement à l'effet de serre en haute altitude;
- qu'au niveau individuel, un vol aller-retour transatlantique depuis Genève émet environ deux tonnes de CO₂ par passager, soit l'équivalent de l'économie annuelle réalisée en renonçant totalement à la voiture comme mode de transport;
- que compenser les émissions de CO₂ est un minimum que nous devrions faire pour compenser partiellement les effets négatifs des vols en avion;

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 7465. «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6259.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 277. Renvoi direct en commission refusé, 6259.

- qu’il existe plusieurs moyens de compenser ces émissions de CO₂,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif de compenser les émissions de CO₂ de tous les vols en avion dont les billets sont payés par la Ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 29 non (1 abstention).

22. Motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Tournant énergétique et création d’emplois locaux: chauffons nos bâtiments avec du gaz Vitale vert!» (M-1304)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nouveau produit «Gaz Vitale vert» des Services industriels de Genève, qui contient 10% de biogaz genevois (2% avec l’offre «découverte»);
 - que soutenir la production locale de biogaz favorise la création d’emplois qui sont partiellement «financés» par la baisse des importations de gaz engendrée;
 - que cette production locale de biogaz accroît notre indépendance énergétique;
 - que la Ville de Genève est labellisée «Cité de l’énergie GOLD»;
 - l’objectif d’avoir un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050;
 - l’importance de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, au vu des menaces qui pèsent sur le climat;
 - que le coût de ce gaz pour la Ville serait bien inférieur à celui de l’électricité Vitale vert qui a été abandonnée lors du vote du budget 2017,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- contracter du gaz Vitale vert pour les bâtiments du patrimoine administratif;
 - contracter ce même gaz Vitale vert avec l’offre «découverte» pour les bâtiments du patrimoine financier.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 44 oui contre 28 non.

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 277. Renvoi direct en commission refusé, 6260.

23. Motion du 7 juin 2017 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Tobias Schnebli: «Pour un organe de contrôle et de surveillance de l'activité des agents de la police municipale» (M-1306)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les dispositions de contrôle de l'activité des agents de la police municipale sont insuffisantes;
- les agents de la police municipale peuvent être appelés à faire usage de la force et qu'ils/elles sont dépositaires, avec la police cantonale, du droit à l'usage de la violence légitime;
- il n'y a légalement aucune base permettant de mener des enquêtes sur le comportement et les actions des agents de la police municipale, ni de formuler une plainte hiérarchique;
- les agents municipaux travaillent de concert avec la police cantonale qui elle est soumise à des dispositifs de contrôle,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un organe de contrôle de l'activité des agents de la police municipale. Cet organe de contrôle devra être composé majoritairement de membres de la société civile ayant, entre autres, des compétences sur les questions de racisme, de sexisme et d'autres formes de discrimination. Cet organe devra permettre de recueillir les éventuelles plaintes, d'avoir la compétence de mener des enquêtes internes et de prendre, le cas échéant, des sanctions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 34 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 294. Renvoi direct en commission refusé, 6261.

Résolution: mise à disposition des locaux de l'ancienne Comédie

Motion: recyclage des déchets électriques et électroniques

24. Résolution du 27 juin 2017 de M^{me} Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!» (R-208)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des arts et de la culture est refusé par 37 non contre 33 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

25. Motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Delphine Wuest et Marie-Pierre Theubet: «Déchets électriques et électroniques: favorisons le recyclage!» (M-1315)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- selon les rapports de l'Organisation des Nations unies (ONU), les déchets électroniques atteindront annuellement 65,4 millions de tonnes de déchets dans le monde en 2017;
- à Genève, 1438 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été traités en 2013;
- les déchets électroniques sont composés de terres rares et de matières premières non renouvelables dont les extractions et les rejets engendrent des pollutions graves (aluminium, lithium, cuivre, or, argent, nickel, platine, etc.) pour l'environnement;
- les consommateurs et les consommatrices ne peuvent éliminer leurs déchets électroniques avec les ordures ménagères ou les encombrants;
- malgré l'obligation des magasins de reprendre les déchets électroniques, de nombreux habitants ne font pas cet effort ou ne connaissent pas leurs droits dans ce domaine;

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 1242. Renvoi direct en commission refusé, 6262.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2752. Renvoi direct en commission refusé, 6264.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (après-midi)
Motion: rétablissement des places de stationnement
supprimées au quai des Bergues

- les centres de récupération cantonaux des déchets électroniques sont excentrés et peu accessibles pour les personnes sans voitures, âgées ou à mobilité réduite;
- le tri des déchets électroniques est un casse-tête pour les habitants et les habitantes;
- en tant que ville-centre, Genève a une responsabilité particulière dans ce domaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser une campagne d'information spécifique concernant le recyclage des déchets électroniques;
- de développer un concept de proximité pour la récupération des déchets électroniques;
- de permettre à la population de confier ses déchets électroniques lors du ramassage des encombrants afin d'éviter que ceux-ci ne soient simplement mis dans les ordures;
- de favoriser tous projets visant à favoriser l'allongement de la durée de vie des appareils électriques et électroniques, leur réparation et recyclage et la lutte contre l'obsolescence programmée;
- d'intégrer la question du recyclage des déchets électriques et électroniques dans le concept Smart City annoncé dans les priorités du programme de législation du Conseil administratif 2015-2020.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 57 oui contre 15 non (1 abstention).

26. Motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier et Patricia Richard: «Pour la sauvegarde des commerces du quai des Bergues» (M-1319)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote par le délibératif des crédits nécessaires à la déconstruction de l'encorbellement du quai des Bergues et à son aménagement (PR-1114);
- que le quai des Bergues est de longue date lié au tourisme à Genève;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2799.

- que c’est notamment au quai des Bergues que le premier Hôtel de Genève a vu le jour;
- que des banques, des boutiques et des commerces haut de gamme appréciés par une clientèle à fort pouvoir d’achat se sont établis le long du quai;
- que tous ces établissements s’acquittent de loyers élevés, en rapport avec la renommée des lieux;
- que la nécessité de remettre en état l’encorbellement n’est pas contestée;
- qu’il convient d’effectuer ces travaux en minimisant les nuisances pour les commerces environnants et leur clientèle;
- que les travaux sont effectués en trois étapes: la première entre le pont du Mont-Blanc et le pont des Bergues, la deuxième entre le pont des Bergues et le pont de la Machine et la troisième entre la rue Rousseau et la rue de Coutance;
- que la circulation a été interrompue dans chaque zone, conformément au planning des travaux;
- que toutes les places de stationnement ont été supprimées durant les phases de travaux;
- qu’à ce jour ces places de stationnement situées entre le pont de l’Ile et le pont des Bergues n’ont pas été remises en service;
- que tant les clients que les personnes effectuant des livraisons, de même que les entreprises, sont lésés;
- que ces travaux importants pour la sécurité de toutes et de tous ont péjoré le travail des commerçants avec une perte importante du chiffre d’affaires et menacent leur existence;
- que nos commerçants locaux pâtissent déjà du franc fort et des achats transfrontaliers;
- que les commerçants, leurs collaborateurs et leur clientèle comptent sur la remise en état des places de stationnement initialement existantes;
- la nécessité pour Genève de présenter une vitrine accueillante pour tous les types de tourisms, y compris le tourisme haut de gamme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de remettre immédiatement en service les places de stationnement supprimées au quai des Bergues entre le pont de l’Ile et le pont des Bergues.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 38 oui contre 33 non.

Le président. Et ce, malgré les commentaires de notre collègue Sormanni...
(Rires.)

27. Résolution du 14 novembre 2017 de M^{me} Marjorie de Chastonay et M. Alfonso Gomez: «Donnons un cadre au développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030» (R-217)¹.*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'article 74, alinéa 1, de la Constitution fédérale qui prévoit que «la Confédération légifère sur la protection de l'être humain et de son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes» et son alinéa 2 qui précise qu'«elle veille à prévenir ces atteintes. Les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent.»;
- l'article 19 de la Constitution genevoise stipulant que «toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain»;
- que l'aéroport de Genève est un aéroport urbain devant limiter ses vols pour assurer le bien-être et protéger la santé des habitant-e-s qui vivent sur le territoire genevois;
- que l'aéroport de Genève provoque des nuisances importantes telles que le bruit, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, très nocives pour la planète en général, mais aussi en particulier pour les Genevoises et Genevois;
- que l'aéroport de Genève provoque des nuisances sonores qui empêchent la construction de nombreux logements et qui, de facto, reportent sur la ville de Genève un certain nombre de personnes à la recherche d'un logement;
- que le nombre de passagères et passagers a plus que doublé ces dix dernières années;
- que, dans le cadre de l'adoption par la Confédération de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport de Genève, 235 000 mouvements annuels sont estimés à l'horizon 2030 (+60% par rapport à 2015);
- la fréquentation de l'aéroport augmenterait ainsi de plus de 10 millions de passagers par rapport à la fréquentation actuelle, entraînant une hausse considérable des mouvements d'avions et donc de nuisances pour les Genevoises et Genevois;
- que la Suisse s'est engagée, aux côtés de 194 nations en décembre 2015 à Paris, à contenir le réchauffement climatique à 2°C au maximum, et à viser les 1,5°C;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 3291.

- que la nouvelle loi sur le CO₂, en cours d'élaboration, vise à mettre en œuvre l'accord de Paris, soit la réduction de moitié par rapport à 1990 des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2030;
- que le gouvernement genevois, dans ses objectifs pour le secteur aéroportuaire, a élaboré un plan climat cantonal qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 et d'anticiper les effets des changements climatiques sur le territoire cantonal;
- que les nuisances sonores découlant de cette activité sont trop sous-estimées, ne permettant pas de garantir la santé de la population;
- que la santé économique du bassin genevois n'est pas directement liée à une forte croissance du nombre de vols;
- que des conditions de travail acceptables ne sont pas garanties à l'aéroport, avec des conflits sociaux récurrents (course à la productivité, demande de flexibilisation extrême des horaires de travail, baisse des salaires, etc.);
- que, selon une analyse de l'association Noé21, les coûts climatiques s'élèvent à 202 millions de francs annuels pour le trafic aérien à Genève, dont une partie importante est aujourd'hui supportée par les finances publiques, de même que les coûts en matière de santé publique, de protection de l'environnement ou en lien avec l'aménagement du territoire, résultant de l'activité de cette structure, par ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève invite le Conseil administratif:
 - à s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il calcule les coûts externes d'une infrastructure aéroportuaire de 25 millions de passagères et passagers annuels (en termes de santé publique, d'adaptation au changement climatique, de manque à gagner pour les commerces de proximité, d'aménagement du territoire, etc.);
 - à demander au Conseil d'Etat qu'il mette en œuvre les revendications suivantes (notamment en relayant le cas échéant ses revendications par l'entremise de ses représentant-e-s au sein du Conseil d'administration de l'aéroport):
 - présenter à la Confédération plusieurs scénarios de planification du développement de l'aéroport avant l'adoption de la fiche PSIA, qui intégreront les conséquences des coûts externes de l'aéroport;
 - se positionner pour un limite du nombre de vols quotidiens afin de préserver la santé de la population et le climat;
 - garantir une limitation stricte des vols nocturnes (de 22 h à 23 h 59) et un respect strict de la période de repos (minuit-6 h);
 - défendre des conditions de travail dignes et un dialogue constructif avec les représentant-e-s du personnel dans le périmètre de l'aéroport.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 38 oui contre 34 non (1 abstention).

Motion: dysfonctionnements de la Fondetec

Motion: promotion du sport électronique

28. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 53 non contre 12 oui (2 abstentions).

Des voix. C'est obsolète!

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

29. Motion du 6 décembre 2017 de MM. Alain de Kalbermatten, Pierre de Boccard et Souheil Sayegh: «Pour la promotion du sport électronique en Ville de Genève à travers des mesures d'encouragement» (M-1327)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le sport électronique, dit «e-sport», rassemble à Genève une importante communauté de joueurs qui s'entraînent ensemble et qui participent à des compétitions et tournois réguliers;
- que le «e-sport» est reconnu comme une discipline sportive à part entière, qui fait intervenir des qualités d'adresse, de stratégie, de concentration, de coordination d'équipe, de technique et de tactique;
- que la pratique des jeux électroniques intègre des valeurs sportives telles que le dépassement de soi, le suivi des règles et normes de conduite, le respect de ses adversaires et le sens de la discipline;
- que la fédération genevoise d'«e-sport» (Geneva E-Sport) est d'ores et déjà membre de l'Association genevoise des sports et porte des projets communs avec le Service des sports de la Ville;
- que le sport électronique comporte aussi bien des joueurs amateurs que des «gamers» professionnels de notoriété;

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3692.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 4210.

Motion: davantage de rues aux noms de personnalités féminines

- que l'«e-sport» constitue une opportunité de rencontres et de socialisation en offrant à ses adeptes des évènements, des réseaux de «gamers» et des possibilités de jouer en équipe;
- que cette discipline est pratiquée dans des clubs reconnus comme tels (Absolute Frost, Fire Gold Shark, Relapse, Servette Geneva eSports, etc.) et fait l'objet de tournois rassemblant de nombreux adeptes (Factor Gaming, G4 au Palladium, Geneva Gaming Convention à Palexpo, Infrabot, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de promouvoir l'«e-sport» et sa pratique saine et encadrée en Ville de Genève, en encourageant le développement d'infrastructures (clubs, tournois, événements, espaces de rencontre) et en soutenant le tissu associatif dédiés notamment à la pratique amateur du sport électronique.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 63 oui contre 9 non.

30. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les Constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail» (alinéa 3);
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que «l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...]» (alinéa 1);
- qu'un nombre très important de femmes a contribué à la prospérité de Genève à travers la science, la politique, la littérature, les arts, etc.;
- que, malgré ce constat, la proportion de rues genevoises associées aux noms de personnalités féminines reste extrêmement faible: 31 des 700 rues portant

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 4210.

Motion: recrutement de résidents à l'Unité des foires et marchés

le nom d'un personnage célèbre portent celui d'une femme, soit moins de 1% sur l'ensemble des 3263 rues du canton de Genève;

- que l'attribution de noms de personnalités, féminines ou masculines, permet de rappeler au souvenir des citoyennes et des citoyens le rôle important que ces personnages ont joué dans le développement de Genève;
- l'article 15 du règlement cantonal sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) à son alinéa 1 disposant que «les communes peuvent proposer la dénomination d'une rue (artère) et des objets topographiques sur leur territoire»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer en priorité, quand il est consulté par les autorités cantonales au sens de l'article 15 RNGNB, des noms de personnalités féminines comme nom de rue, de place, etc.
- à proposer dans toutes les consultations (démarches participatives ou auprès du Conseil municipal) touchant à la détermination d'un nom de rue, de place, etc., majoritairement des noms de personnalités féminines.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 48 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 35 oui contre 34 non (2 abstentions).

31. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 48 non contre 25 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 4210.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

32. Motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 39 non contre 33 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

33. Motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco» (M-1330)².

PROJET DE MOTION

Considérant que l'Escalade, organisée par la Compagnie de 1602 dans le but de commémorer la bataille de l'Escalade qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, constitue une tradition de premier plan à Genève, laquelle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel;

observant que les arts du spectacle, comme les rituels et événements festifs représentatifs d'un savoir-faire traditionnel, participent de la diversité culturelle que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser;

relevant que l'Escalade figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que l'Esprit de Genève ou le Feuillu;

estimant que l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à l'instar du Carnaval de Bâle (inscrit depuis le 7 décembre dernier) ou de la Fête des vigneron·ne·s de Vevey (première tradition suisse à y figurer, depuis 2016), permettrait une préservation à l'échelle mondiale, respectivement une visibilité sur un plan global, bénéfique au rayonnement de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures utiles (en collaboration avec la Compagnie de 1602, ainsi qu'avec les

¹ «Mémo·ri·al 175^e anné·e»: Annoncée, 4518.

² «Mémo·ri·al 175^e anné·e»: Annoncée, 4909.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public et de leurs droits d'auteur – Motion: réduction des nuisances liées aux levées des déchets urbains (autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, et cantonales) pour étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel, dans le but de favoriser celle-ci, dans les meilleurs délais.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 69 oui contre 1 non (1 abstention).

34. Motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 40 non contre 31 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

35. Motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Marjorie de Chastonay, Jean Rossiaud et Antoine Maulini: «Moins de bruit, plus d'air: des levées de déchets urbains respectueuses de l'environnement et de la population» (M-1337)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la Constitution fédérale de la Confédération suisse (RS 101)³, dont son article 5a qui stipule que «l'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité», son article 49, al. 1, qui stipule que «le droit fédéral prime sur le droit cantonal qui lui est contraire», son article 74, alinéas 1 et 2, qui stipule que «la Confédération légifère sur

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 5605.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5605.

³<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/201405180000/101.pdf>

Motion: réduction des nuisances liées aux levées des déchets urbains

la protection de l'être humain et de son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes» et qu'«elle (la Confédération) veille à prévenir ces atteintes. Les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent»;

- la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE; A 2 00), dont son article 157, al. 2, qui stipule qu'«il lutte (l'Etat) contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs», son article 161, al. 2, qui stipule qu'«il (l'Etat) met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets, particulièrement pour ceux qui sont les plus dommageables pour l'environnement» et encore son article 185, al. 1, qui stipule qu'«il (l'Etat) crée un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire»;
- la loi genevoise sur la gestion des déchets (LGD); L 1 20) qui «a pour but de régler la gestion des déchets résultant d'activités déployées sur le territoire du canton ou éliminés à Genève (art. 1) indépendamment du statut spécifique du détenteur initial;
- le règlement d'application de la loi genevoise sur la gestion des déchets (RGD; L 1 20.01) qui stipule notamment la collaboration du Canton avec les communes quant à la gestion des déchets, en particulier en ce qui concerne la diminution à la source et la valorisation des déchets, mais aussi en matière de sensibilisation (art. 3, al. 1 et 2);
- le plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017¹, adopté par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015, qui stipule notamment (page 5) que «les entreprises devraient toutes s'acquitter directement des taxes d'élimination» et que «les entreprises ont également le devoir de trier leurs déchets ou de les remettre en premier lieu à un centre de tri [...]»;
- le courrier du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève du 11 décembre relatif à la nouvelle directive en matière de tri et de collecte des déchets des entreprises, envoyé à toutes les petites et moyennes entreprises sises sur le territoire communal les invitant à prendre contact avec une entreprise privée;
- l'affaiblissement d'une prestation de service public relative à la levée des déchets urbains pour les petites et moyennes entreprises;
- la difficulté pour un certain nombre de petites entreprises d'entreposer le nombre de poubelles exigées pour le tri sélectif;
- la directive cantonale concernant la suppression des tolérances communales, point 5.3 qui demande «un dispositif qui doit être aussi incitatif et juste que possible tout en restant simple, pratique et proportionné aux enjeux»;

¹ http://ge.ch/dechets/media/dechets/files/fichiers/documents/pgd14_version-25-03-15.pdf

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

- la motion M 2271 du 20 avril 2015 et les rapports y relatifs du Grand Conseil de Genève des 28 février et 21 décembre 2017, dont le rapport B accepté à l’unanimité du Grand Conseil en janvier 2018,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place, en étroite collaboration avec la Voirie et les huit transporteurs privés de collecte des déchets urbains concernés, une levée coordonnée et groupée des déchets urbains dans des zones définies afin d’éviter les nuisances liées à des collectes différenciées (par exemple le bruit, la pollution et l’augmentation du trafic) qui proviennent du déplacement de plusieurs transporteurs dans la rue, le même quartier, le même jour;
- d’étudier la faisabilité, en étroite collaboration avec les entreprises concernées et la Voirie, de la mise en place d’un système de récolte des déchets urbains qui permette aux entreprises produisant peu de déchets et assumant leurs responsabilités de «pollueurs-payeurs» d’accéder légalement aux déchetteries de quartier et, le cas échéant, aux espaces de récupération cantonaux (ESREC).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 54 oui contre 14 non (1 abstention).

36. Motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard: «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens» (M-1338)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’importance du projet de la plage des Eaux-Vives pour l’aménagement d’une zone à la fois sensible et emblématique de la Ville de Genève, à savoir la rade;
- l’emprise très forte des activités estivales actuelles autour de la rade sur le quartier des Eaux-Vives;
- la très sensible augmentation de la fréquentation de la rive gauche de la rade prévue aussi bien le jour comme de nuit, essentiellement durant la saison estivale, et l’augmentation de charges de ville-centre qui incomberont inévitablement à la Ville de Genève;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce et motion d’ordonnancement, 5607. Motion d’ordonnancement, 6121.

Motion: transparence dans l'attribution des fermages par la Ville

- l'annonce de réduction des installations sanitaires par rapport au projet initial et de l'insuffisance d'entretien prévu par le conseiller d'Etat en charge du projet;
 - l'acceptation de la résolution R 845 «Pour une plage des Eaux-Vives de qualité et non au rabais» par le Grand Conseil;
 - les conséquences désastreuses qu'un mauvais aménagement et une gestion médiocre de la future plage auraient sur la Ville de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'intervenir le plus rapidement possible auprès du Conseil d'Etat pour s'assurer que l'aménagement de la future plage des Eaux-Vives soit en adéquation avec la fréquentation attendue, que toutes les questions relatives à son entretien (en termes notamment de voirie, gestion des espaces verts, sécurité, circulation, aménagement, accès et mesures concrètes pour les personnes à mobilité réduite) soient clairement réglées et la répartition du financement des charges y relatives négociée;
 - de lui retourner un rapport sur les solutions trouvées en termes de gouvernance et de financement dans un délai raisonnable, soit d'ici au début du mois de mai.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 55 oui contre 9 non (2 abstentions).

37. Motion du 7 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Attribution des fermages par la Ville, plus de transparence SVP» (M-1339)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la presse genevoise s'est inquiétée du processus en cours peu clair relatif au renouvellement du bail d'exploitation de l'Hôtel Métropole propriété de la Ville de Genève;
- selon l'article de presse, les conditions de décision qui feront suite à l'appel à candidature auraient été entachées par un conflit d'intérêts d'un membre du comité d'évaluation;
- l'égalité de traitement entre les différentes candidatures n'aurait pas été assurée notamment en ce qui concerne l'état des lieux;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 5883.

Motion: transparence dans l'attribution des fermages par la Ville

- une procédure de recours lancée par l'un des concurrents éconduits contre le processus d'évaluation et de choix des candidatures déposées pour reprendre la gestion de l'Hôtel Métropole est actuellement en suspens devant le Tribunal fédéral;
- enfin, il est indispensable que les procédures d'appel à candidature lancées par la Ville de Genève pour ses différents projets soient exemptes de tout soupçon et qu'elles ne puissent pas entacher la réputation de notre Cité du fait de l'opacité – réelle ou supposée – desdites procédures,

conformément à ses compétences décrites dans la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter au Conseil municipal un rapport circonstancié et détaillé sur les modalités du processus d'attribution du bail d'exploitation de l'Hôtel Métropole afin de lever toute suspicion quant au respect de l'impartialité dudit processus;
- d'informer le Conseil municipal, par la voie d'un rapport explicatif écrit et précis, des modalités de lancement et de gestion des différents appels à candidatures relatifs aux baux d'exploitation d'établissements publics propriété de la Ville de Genève tels que cafés, restaurants, hôtels et autres établissements du même type.

Annexe: article de presse

Hôtellerie

Ecartés du Métropole, ils s'insurgent contre le procédé

Les hôteliers Manz critiquent la composition du comité d'évaluation et l'accès à tout le bâtiment

Sophie Simon

S'ils sont propriétaires de l'Hôtel de la Paix, c'est plutôt la guerre que mènent les frères Manz contre la Ville de Genève. Michael et Alexander annoncent faire recours au Tribunal fédéral contre une décision de la Chambre administrative (voir notre édition du 13 février), dans le cadre de l'appel à candidatures pour la gestion de l'Hôtel Métropole, propriété de la Ville. La Commission de la concurrence devrait prendre position dans cette procédure.

Le duo affirme avoir dépensé environ 100 000 francs pour constituer son dossier de candidature, finalement rejeté. Il estime que la société Independent Hospitality Associates (IHA) - qui gère le Métropole actuellement et est candidate à sa reconduction - est avantagée dans ce dossier. Selon nos informations le préavis du jury est en sa faveur, mais le Conseil administratif ne s'est pas encore prononcé. Les frères Manz ont demandé à être auditionnés par la Commission des finances. «Pourquoi faire un appel d'offres internationaux si c'est pour conforter un opérateur existant?» se demande Jean-Gabriel Peres, leur associé.

Juré en conflit d'intérêts?

Les deux hôteliers dénoncent un potentiel conflit d'intérêts. Un des membres du comité d'évaluation a été consultant jusqu'en 2016 pour une société fondée par Philippe Rubod, l'actuel direc-



Les frères Manz, dont la famille est propriétaire de l'Hôtel de la Paix, questionnent l'appel à candidatures pour le Métropole.

teur du Métropole, qui précise: «On se connaît, on a travaillé ensemble pour un projet touristique à Crans-Montana qui n'a pas abouti.» Il ne souhaite pas faire d'autres commentaires.

La Ville rejette tout soupçon de connivence. «Le comité d'évaluation est composé de cinq personnes, dont des représentants de l'École hôtelière de Lausanne, qui ont pris toutes leurs décisions à l'unanimité», explique Valentina Wenger, porte-parole du Département des finances, géré par la magistrate Sandrine Salerno, en charge du dossier. L'hôtellerie est un petit milieu, encore plus l'hôtellerie cinq étoiles. Nous

avons choisi ce membre car il était enseignant dans une des meilleures écoles hôtelières du monde, Les Roches, et nous a été recommandé.»

Visite complète refusée

Le duo Manz déclare également ne pas avoir pu visiter l'hôtel. «On nous a répondu qu'il n'était pas possible d'organiser une visite complète, mais que nous restions libres de visiter l'établissement à titre de clients. C'est comme si l'on devait acheter une maison en ne pouvant visiter que le jardin, mais pas l'intérieur!» Ils dénoncent une inégalité de traitement par rapport à la société IHA, ac-

tuellement dans les murs, qui a de facto accès à plus d'informations.

Sur ce point, un autre hôtelier, Alexander Von Rijsbergen, ajoute son témoignage. «Je suis le partenaire d'une chaîne hôtelière internationale prestigieuse, mais je n'ai même pas déposé de dossier car on nous a empêchés de le faire: la Ville a refusé de nous donner accès à l'hôtel. Le seul moyen de visiter était de louer une chambre, je trouve ça scandaleux et insultant. On s'est fait maltraiter, n'importe quel autre gouvernement au monde aurait fait l'effort de rencontrer cette chaîne pour l'attirer ici.»

En réalité, la Ville a permis des visites à quatre candidats à partir du second tour seulement. «Nous ne donnions pas un accès complet à l'hôtel dès le premier tour car certains candidats étaient des concurrents directs du Métropole, comme l'Hôtel de la Paix. Il s'agissait de préserver le secret des affaires. Tout le monde peut le comprendre.»

L'augmentation prévue par les Manz du prix moyen de la nuit de 437 à 620 francs constitue un motif de refus pour la Ville. «Mais si l'on veut maximiser les profits, il faut avoir un prix haut, s'exclament les candidats étonnés. Le critère du prix n'apparaît pas dans l'appel à candidatures.»

«Mauvais perdants»

De manière plus générale, Valentina Wenger déplore que «sur les 14 candidatures, ils sont les seuls à jouer les mauvais perdants. Ils ont déjà échoué dans trois procédures judiciaires. Ils essaient de salir l'image de la Ville dans une polémique stérile dont on pourrait se demander si elle ne vise pas seulement à affaiblir un concurrent... Une fois que le processus judiciaire sera terminé et le contrat signé, nous fournirons toutes les explications à la Commission des finances.»

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 51 oui contre 20 non.

38. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'en 2011 un sauna avait été ouvert temporairement dans la piscine des Vernets dans le cadre de l'événement «Vernets-les-Bains» et que ce dernier avait connu un très vif succès;
- qu'avec ce vif succès auprès de la population la Ville de Genève a décidé de le maintenir et d'en construire un autre dans la piscine de Varembe;
- que ces saunas, depuis bientôt dix ans maintenant, sont fort appréciés tous les jours par les usagers et sont régulièrement bondés à certaines heures;
- que le bien-être que cet espace de sudation procure est un bienfait pour la santé et tout à fait complémentaire aux diverses pratiques sportives;
- que de construire un sauna dans l'enceinte d'une piscine est tout à fait courant dans de nombreux pays, et la norme dans les pays du Nord,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rénover et développer ces saunas afin qu'ils s'adaptent à la demande actuelle des usagers;
- de créer des espaces chaises-longues et détente en conséquence;
- d'étudier les possibilités de créer également un sauna dans la future piscine de la Gare des Eaux-Vives et ailleurs;
- d'encourager de la sorte la population genevoise à se relaxer.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 59 oui contre 10 non (2 abstentions).

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 5883.

39. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Marjorie de Chastonay et Jean Rossiaud: «Pour des apprentissages en tous genres, vraiment ouverts à toutes» (M-1341)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 8 de la Constitution fédérale et l'article 15 alinéa 3 de la Constitution cantonale stipulant que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité du droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail»;
- la ligne de conduite établie par le Conseil administratif en termes d'égalité, selon les normes mises en place par le Service Agenda 21 – Ville durable et à travers sa feuille de route pour la législature 2015-2020;
- l'engagement de la Ville de Genève dans l'accompagnement des jeunes en apprentissage;
- la politique du Canton de Genève en termes de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, notamment à l'école primaire avec l'instauration de la journée «Futur en tous genres» dont le but initial (journée des filles) était d'inciter les filles à oser choisir des métiers historiquement plutôt masculins, et qui s'est depuis ouverte aux garçons en vue de la fin généralisée des métiers «genrés»;
- le constat qu'un certain nombre de filles qui ont choisi une formation (apprentissage ou formation universitaire) typée «masculine» subissent des harcèlements en partie ou tout au long de leur cursus;
- le constat qu'un pourcentage élevé de ces filles change d'orientation au terme de leur formation et ne travaillent finalement pas dans ce domaine, selon le 2^e Observatoire;
- que la Ville de Genève engage un certain nombre d'apprenti-e-s;
- que la Ville de Genève, par le biais du Fonds d'apprentissage, a mis en place un politique de soutien financier aux entreprises sises sur le territoire de la Ville de Genève pour chaque nouvel-le apprenti-e engagé-e,

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 5883.

Motion: suppression de la primauté d'accès des fonctionnaires
aux logements de CAP Prévoyance

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se renseigner sur les constats précités (harcèlement et changement d'orientation des apprenti-e-s de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d'apprentissage);
- d'établir un rapport avec des données chiffrées à mettre à la disposition du Conseil municipal et de la population (en particulier des jeunes en recherche de formation, et des enseignant-e-s afin de les sensibiliser au problème;
- de comparer ces résultats avec d'autres villes qui ne rencontrent pas forcément les mêmes problèmes;
- de permettre aux filles l'accès et la poursuite d'un apprentissage dit plutôt «masculin» par l'instauration de mesures d'accompagnement adéquates pour les apprenties de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d'apprentissage; à travers notamment des séminaires de sensibilisation et/ou de la formation continue à destination des directions et des services des ressources humaines des entreprises ainsi que des maîtres et des maîtresses d'apprentissage.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 29 non.

40. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Rémy Burri, Helena Rigotti, Adrien Genecand, Michèle Rouillet, Vincent Schaller, Guy Dossan, Sophie Courvoisier et Pierre de Boccard: «Pour un accès équitable aux logements de la CAP» (M-1342)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'important parc immobilier géré par la CAP en fait un acteur d'importance sur le marché du logement;
- l'inégalité de traitement que constitue la primauté d'accès aux logements de la CAP pour les fonctionnaires municipaux;
- que la crise du logement touche tout le monde, y compris les non-fonctionnaires;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 5883.

- que la CPEG a supprimé le statut de primo-accédant pour les fonctionnaires cantonaux;
- la discrimination que constitue la primauté d’accession pour les fonctionnaires municipaux par rapport au reste de la population,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer la suppression de la primauté d’accession des fonctionnaires lors de l’attribution de logements de la CAP afin que ceux-ci soient attribués pour tous les demandeurs selon les mêmes critères.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 53 oui contre 18 non.

41. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti et Annick Ecuyer: «Densifier... mais avec des moyens pour accueillir les habitants» (M-1343)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les moyens mis aujourd’hui à la disposition des maisons de quartier sont insuffisants à répondre pleinement aux besoins actuels des habitants;
- que pendant les vacances scolaires, ou pour le mercredi et les accueils périscolaires par exemple, des maisons de quartier mettant en place un système d’accueil des enfants et des jeunes ne peuvent faire face à l’afflux d’inscriptions et sont obligées de laisser sur le carreau un grand nombre d’enfants qui devront se tourner vers d’autres infrastructures beaucoup plus onéreuses;
- que certaines familles n’ont simplement pas les moyens d’offrir un camp de vacances dans d’autres structures et de nombreuses familles qui n’ont pas de réseau familial pour faire garder leur(s) enfant(s) pendant les périodes de vacances, pendant la longue pause estivale notamment, se retrouvent en difficulté;
- que les activités déployées par les maisons de quartier auprès des habitants participent à la cohésion et au lien entre les habitants dans les quartiers;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 5883.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

- que certains quartiers de la Ville sont appelés à se densifier considérablement dans les mois et les années qui viennent, et donc les besoins sociaux seront augmentés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- de lui faire un point de situation mettant en lumière de façon détaillée les moyens financiers mis à la disposition aujourd'hui des maisons de quartier et les besoins effectifs qu'il faudrait mettre en place pour qu'aucun enfant ne soit refusé, notamment en ce qui concerne l'accueil périscolaire et extrascolaire;
- de tenir compte de la densification actuelle et à venir dans chaque quartier pour l'attribution des budgets et, le cas échéant, planifier la création de nouvelles infrastructures d'accueil des habitants;
- d'identifier les carences dans les moyens mis aujourd'hui à disposition en tenant compte de la spécificité de chaque quartier, en concertation avec les maisons de quartier et les associations d'habitants, et au besoin indexer les subventions par rapport au bassin potentiel d'usagers.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 36 oui contre 34 non.

42. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Amanda Gavilanes et Albane Schlechten: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la ville?» (M-1344)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la ville est un espace genré;
- qu'officiellement, se déplacer dans l'espace public est accessible à tout le monde de manière égale et tout le monde a un accès libre aux rues et aux espaces publics;
- que ce même espace public est majoritairement conçu, construit et approprié par les hommes;

¹ «Mémoire 175^e année»: Annoncée, 5883.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

- que diverses études relèvent que hommes et femmes n'investissent pas l'espace urbain de la même manière;
- que c'est surtout le soir et la nuit que l'on observe des différences de pratique entre hommes et femmes en ville;
- que les femmes adoptent des «stratégies» quand elles marchent dans la ville, alors que les hommes ne se posent pas ce genre de question;
- que les femmes peuvent choisir de ne pas sortir après une certaine heure, de porter certains vêtements et d'éviter certains périmètres;
- que les femmes ont intégré dès leur plus jeune âge qu'elles sont en danger dans la rue, la nuit;
- que des études ont prouvé que les femmes occupent moins de place que les hommes dans la rue. Elles se déplacent moins et ne stationnent pas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier quelle est la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville;
- de constituer des jurys paritaires (femmes/hommes) lors de tout concours d'aménagement de notre territoire;
- de faire un recensement des endroits de la ville qui sont des points d'évitement de la part des femmes, en mettant en place par exemple des «marches exploratoires» réalisées par des expert-e-s (Bureau de la promotion de l'égalité, le 2^e Observatoire, Viol-Secours, etc.);
- d'intégrer l'indicateur d'égalité dans l'élaboration de tous les projets d'investissements urbains.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 41 oui contre 30 non.

43. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Gazi Sahin, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Héléne Ecuyer, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Albane Schlechten: «L'égalité c'est maintenant» (M-1345)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renforcer le politique d'égalité de la Ville de Genève de façon transversale dans l'ensemble des départements en adoptant le principe de *gender budgeting* qui consiste à lire le budget sous l'angle du genre, pour permettre de pallier les inégalités;
- d'intégrer la question de l'égalité d'accès à la Ville, aux prestations et aux subventions pour les femmes et les personnes LGBT au rang des indicateurs.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 31 non.

44. Motion du 20 mars 2018 de M^{mes} et M. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Jannick Frigenti Empana: «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?» (M-1348)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le bâtiment du parc La Grange dit *La Ferme*, dépendance de la villa La Grange, est l'un des éléments exceptionnels du patrimoine bâti de la Ville, tant par son style que par sa situation au centre du parc;
- la proposition PR-1230 du Conseil administratif qui propose d'utiliser, après une rénovation «légère», ce bâtiment pour l'entreposage des outils du Service des espaces verts (SEVE), ainsi que pour l'installation d'un petit atelier et de deux WC;
- le vote du Conseil municipal du 8 novembre 2005 refusant la proposition PR-376 qui proposait un usage similaire pour ce bâtiment;

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 5883.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 6121.

- la demande du Conseil municipal exprimée par plusieurs orateurs lors de la séance du 8 novembre 2005 de voir le Conseil administratif faire preuve d’imagination pour proposer un usage de ce bâtiment «à des activités culturelles, d’agrément ou autres» (*Mémorial* du 8 novembre 2005, pages 2903 et suivantes);
 - le fait que ce bâtiment fasse partie d’un ensemble donné à la Ville, du vivant du donateur M. Favre, ce qui n’est donc pas un legs, contrairement à ce qui est affirmé dans la proposition PR-1230;
 - la possibilité de faire un usage différent de ce bâtiment, comme cela ressort de la lecture des conditions de la donation et de l’avis de droit, fait le 14 décembre 2017 par M^{me} Montserrat Belmonte, de l’unité juridique du département des constructions et de l’aménagement de la Ville de Genève;
 - le nombre croissant des seniors dans notre ville, croissance due à la courbe démographique et certifiée par l’Office cantonal de la statistique;
 - le fait que cette catégorie de la population croîtra de plus de 15% d’ici à 2030;
 - la forte proportion de logements dans le quartier des Eaux-Vives – ainsi que sur le reste de la rive gauche de manière générale – et donc la grande quantité d’habitantes et d’habitants proches, seniors en être ou en devenir;
 - le succès retentissant de la Cité Seniors de la rue de Lausanne, sur la rive droite;
 - les bienfaits des lieux de rencontre et de vie sociale de ce type, particulièrement auprès des personnes seules ou solitaires;
 - l’importance de permettre à la population de se sentir reconnue et de se reconnaître en tant qu’individu et en tant que membre de la communauté;
 - l’incroyable potentiel d’activités, de rencontres et d’interactions qu’offre le parc La Grange, tant par sa fréquentation que par sa grande diversité d’usages;
 - l’accès du lieu bien desservi par les transports publics,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’abandonner le projet actuel d’utiliser le bâtiment central des dépendances de la villa La Grange, dit *La Ferme*, comme lieu de stockage pour le SEVE (objet de la proposition PR-1230);
 - d’étudier rapidement un nouveau projet pour créer dans ce bâtiment une structure ouverte du type de la Cité Seniors indépendante ou rattachée à celle-ci et pouvant fonctionner de manière ouverte, variée et intergénérationnelle;
 - d’étudier en parallèle les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins du SEVE dans ce périmètre.

Le président. Nous voilà arrivés au terme de la liste D-11. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre patience.

Nous reprenons maintenant les objets déclarés urgents hier, à commencer par le traitement groupé des projets de délibération PRD-188 et PRD-189, ainsi que de la motion M-1385 et de la résolution R-230.

45. **Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M. Daniel Sormanni: «Règlement sur la transparence et l'exemplarité du Conseil administratif» (PRD-188)¹.**
46. **Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Mettons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385)².**
47. **Résolution du 13 novembre 2018 de M^{mes} Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «Modification du règlement du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2018» (R-230)³.**
48. **Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Nouvelles règles sur la rémunération des membres du Conseil administratif» (PRD-189)⁴.**

Suite de la préconsultation

M. Rémy Burri (PLR). Vous transmettez à M^{me} Salerno, Monsieur le président, que j'ai particulièrement apprécié la correction qu'elle a apportée à mes mots lors de la discussion hier. On se rend bien compte que le Conseil administratif n'a pas encore pris la mesure de la gravité de ce qu'il a fait et que la Cour des comptes nous a permis de découvrir.

¹Préconsultation, 3400.

²Préconsultation, 3405.

³Préconsultation, 3408.

⁴Préconsultation, 3410.

J'ai bien compris que M^{me} Salerno n'était pas seule responsable de l'audit des finances et que la responsabilité est collégiale. Pourtant, cette collégialité m'a l'air bien égratignée. Je remarque d'ailleurs que les conseillers administratifs prennent bien garde de systématiquement préciser que leurs propos n'engagement qu'eux-mêmes, dès qu'on leur demande de répondre à des questions précises sur ces problèmes de gestion de frais et de remboursement. On les entend pourtant dire qu'ils renoncent à tout cela, qu'ils ont fait tout juste, alors que chacun, indépendamment, individuellement, a une bonne solution, en dépit de cette absence de fautes. D'aucuns ont décréété qu'ils ne prendraient plus le taxi, d'autres ont remboursé des dizaines de milliers de francs, d'autres encore proposent des changements de règlement... Dans le même temps, ils nous disent: «Circulez, il n'y a rien à voir!» Cette position est inadmissible et, malheureusement, elle ne donne pas envie de s'engager aux citoyens, ni aux électeurs, ni aux élus.

M^{me} Salerno a parlé de son salaire. Oui, désolé, peut-être que je me suis trompé, mais le nôtre est celui de miliciens. Nos jetons de présence ne sont en tout cas pas une motivation à venir ici. Je viens ici par engagement politique et la réaction que vous avez eue à mon égard, Madame, vous qui êtes une professionnelle bien payée pour répondre à cela, était simplement vexatoire. (*Applaudissements.*)

M. Ahmed Jama (S). Le Parti socialiste salue le rapport 142 de la Cour des comptes. Il a permis de mettre au jour des pratiques d'un autre temps, des pratiques qui, dans certains cas, sont intolérables et ne correspondent pas à ce que nous sommes en droit d'attendre d'un membre de l'exécutif de la Ville de Genève, ni au bon usage des deniers publics, qui devrait être le souci de chaque magistrat.

Nous ne devons pas perdre de vue que c'est un système qui a failli. Un système sur lequel reposent nos institutions, notre système politique communal, cantonal et fédéral, à savoir que chaque magistrat est responsable de son département et de ses dépenses. Un système politique qui veut que la gouvernance de l'exécutif est de la responsabilité d'un collège, charge à celui-ci, non à un magistrat en particulier, de revisiter ses pratiques. Le maire l'a d'ailleurs reconnu: le Conseil administratif a failli dans cette mission. Il aurait dû revoir son fonctionnement plus tôt. Il a fait confiance; il a eu tort.

Mais le Conseil administratif n'est pas le seul à avoir failli. Nous avons également failli. Nous n'avons pas posé de question. Année après année, nous avons validé les comptes sans demander plus d'informations sur ces dépenses. Or, nous savions que les magistrats voyageaient; il y a eu suffisamment de questions à ce sujet dans cette enceinte. Nous savions où ils allaient, nous pouvions nous douter que les magistrats se faisaient rembourser des frais effectifs. Lequel d'entre nous a posé une question en séance plénière ou en commission des finances?

Le Parti socialiste, tout comme la population, désapprouve pleinement les comportements dénoncés dans le rapport de la Cour des comptes. Mais nous ne pouvons pas nous rallier aux propos du président de ce plénum lorsqu'il dit que le Conseil administratif a menti. Il est faux de le dire, il est grave de le dire. Dans la crise que traversent actuellement nos institutions, nous devons être garants de la gestion exemplaire de ce dossier. En tant que représentants du peuple, nous devons demander des comptes au Conseil administratif, mais nous devons également faire attention à ce que nous disons. Chères et chers collègues, prendre nos responsabilités consiste également à accepter les nôtres, sinon nous ne valons pas mieux que les autres.

Notre responsabilité est également de restaurer la confiance dans la politique. Cela veut dire se montrer intransigeants lorsqu'il le faut, mais également faire la part des choses: établir les faits, proposer des mesures correctrices réfléchies, et non griffonnées sur un coin de table. Restaurer la confiance passe par la crédibilité de nos processus, du travail que nous mènerons. Restaurer la confiance, c'est remettre les responsabilités là où elles sont, et non accuser des services de l'administration municipale pour éviter de reconnaître les siennes. Je pense ici à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), au contrôle interne ou au Contrôle financier qui, je le rappelle, ne dépend pas d'un magistrat. Restaurer la confiance nécessite de dépasser la colère, même si elle est légitime.

Le Conseil administratif a déjà fait une partie du chemin, en proposant un nouveau règlement en matière de remboursement des frais effectifs. Notre magistrate Sandrine Salerno a annoncé dans la presse qu'elle proposerait de supprimer l'indemnité forfaitaire. Notre groupe a présenté un texte qui vise à étendre le système de contrôle interne aux magistrats, pas concernés jusque-là. Notre groupe propose également que le Conseil municipal discute avec le Conseil administratif de son règlement. M^{me} Salerno espère trouver des solutions qui recueillent l'accord de ce plénum et de l'exécutif. C'est de cette manière que nous restaurerons la confiance: en montrant notre capacité à travailler ensemble, à améliorer la situation ensemble, non pas en faisant de la récupération politicienne qui ne fera que ternir la réputation des politiques et nourrir le «tous pourris». Nous avons une occasion de montrer notre capacité à œuvrer en bonne intelligence. Saisissons-la! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Les projets de délibération PRD-188 et PRD-189 qui nous sont soumis proposent un règlement sur la rémunération du Conseil administratif.

Le rapport de la Cour des comptes sur les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction a été publié le 1^{er} novembre 2018. Il n'y a même pas deux semaines. Il est à l'origine du scandale qui a éclaboussé le

Conseil administratif de la Ville de Genève et il a fait des vagues bien au-delà. Le même jour, un nouveau règlement relatif aux frais des conseillers administratifs, rédigé par le Conseil administratif, entré en vigueur. Bien entendu, ce dernier était au courant du rapport de la Cour des comptes avant sa publication, puisque ce texte avait été discuté avec lui. Le Conseil administratif a-t-il ainsi agi avec célérité pour combler une lacune que la Cour aurait constatée? Nullement. Tout au contraire, le Conseil administratif a hâtivement préparé ce règlement afin de s'absoudre lui-même et d'échapper à la juste sanction de son comportement.

Je rappelle que les articles 30, alinéa 2, et 48, lettre v), de la loi sur l'administration des communes (LAC) donnent la prérogative au Conseil municipal d'édicter des règlements. Or, celui-ci n'a jamais renoncé à cette prérogative. Tout au contraire! Comme tout le monde, il était convaincu que l'arrêté concernant les indemnités des conseillers administratifs, le règlement fixant le remboursement des frais des conseillers administratifs lors de leurs déplacements officiels, les règles de l'administration fiscale et la bienséance suffisaient à déterminer ce qui était admissible et ce qui ne l'était pas. Afin de réaliser un besoin d'action, le Conseil municipal avait besoin des constats de la Cour des comptes, qui parle d'un «cadre réglementaire lacunaire», de «règles non systématiquement respectées», d'un «manque de traçabilité des frais professionnels» et d'un «manque d'exemplarité» des membres du Conseil administratif et de la direction.

Bien entendu, le Conseil administratif savait que le Conseil municipal ne manquerait pas de se saisir de l'édiction de ce règlement, ce qui a rendu l'édiction du sien bâclée, complètement inutile et incompréhensible. Cela s'ajoute encore aux graves faits mentionnés dans le rapport de la Cour des comptes et qui auraient normalement dû entraîner une démission du Conseil administratif en bloc et surtout de celui qui est le plus épinglé par le rapport, Guillaume Barazzone.

L'Union démocratique du centre accepte donc le renvoi des projets de délibération PRD-188 et PRD-189 visant un règlement à la commission des finances.

M. Pascal Holenweg (S). Je m'en tiendrai à la proposition de renvoi des quatre objets que nous examinons, pour une modification du règlement ou la confection d'un nouveau règlement, à la commission des finances, avec tout de même une remarque initiale: dans cette discussion, on peut saluer le passage heureux de la gesticulation vengeresse à la volonté explicite de réformer un système qui en a besoin.

Et de noter aussi, avec la même satisfaction, l'unanimité qui a salué le travail de la Cour des comptes. Je me souviens, et cela sans aucune nostalgie, de la négation par une partie du Conseil municipal de la qualité du travail que la Cour avait fait lorsqu'elle avait audité le processus de naturalisation en Ville de Genève. En

commission du règlement et en séance plénière, on avait alors entendu des propos extrêmement désagréables à l'intention de la Cour en général et de ses magistrats en particulier, mettant en cause leurs compétences ou leur objectivité. Je me félicite que, s'agissant du rapport sur la rémunération du Conseil administratif, on n'ait pas entendu aujourd'hui ce type de remarques dans ce Conseil municipal: cela légitime le travail de la Cour et, surtout, cela permet à des propositions rationnelles d'émerger.

Je ne considère pas comme une proposition rationnelle les demandes de démission. Je me réfère à l'allusion que M. Sormanni a faite fort justement hier à la crise de 1966, qui a beaucoup de rapports avec celle que nous traversons aujourd'hui. Celle-ci n'a pas abouti à la démission des conseillers administratifs concernés, mais simplement à leur décision personnelle et souveraine, même sous pression de leur parti, de ne pas se représenter aux élections suivantes. C'est la décision qu'a prise la conseillère aux Etats vaudoise, la socialiste Géraldine Savary, alors même qu'elle ne fait l'objet d'aucune enquête: on décide souverainement, pour des raisons de principe, de ne pas se représenter. Il y a une logique à cela: c'est que seules peuvent faire démissionner des instances les instances qui nomment. Or, c'est le peuple qui nomme le Conseil administratif, comme il nomme le Conseil d'Etat. M. Gauthier a évoqué hier les motions de censure qui peuvent être déposées au parlement français pour renverser un gouvernement. Celui-ci n'est pas élu par le peuple; il est précisément institué par le parlement, ce qui permet au parlement de le renverser. De la même façon que les maires français sont élus par le Conseil municipal, ce qui permet à ce dernier de les renverser.

Fin de ma remarque, même si je suis tout de même d'accord à la fois avec MM. Sormanni et Gauthier sur ce point-là: il faudrait rétablir le droit de révocation populaire des institutions élues. Ce droit n'a existé que dans une seule Constitution genevoise, celle de 1794. Après un peu plus de 220 ans, on peut se demander s'il ne serait pas utile et légitime de le rétablir.

Sur les textes visant à réformer le règlement, certes la LAC donne, par son article 30, alinéa 2, le droit à notre Conseil municipal d'établir des règlements, mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu, avant le rapport de la Cour des comptes, la moindre proposition venant de ce Conseil pour établir nous-mêmes un règlement sur la rémunération des conseillers administratifs. C'est le rapport de la Cour des comptes qui donne aujourd'hui l'envie à ce délibératif, ou à une partie de celui-ci, d'en établir un. L'article 30, alinéa 2, nous donne la capacité d'établir des règlements, mais sa formulation est restrictive: ces règlements doivent avoir une «portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes». La rétribution des conseillers administratifs est incontestablement de la compétence des communes. Par ailleurs, l'article 48, lettre v), de la LAC ne donne au Conseil administratif la compétence d'établir des règlements que «dans les domaines où le Conseil municipal n'a pas fait usage de la prérogative» de le faire lui-même.

On peut douter qu'un règlement détaillant la rétribution des conseillers administratifs soit de portée générale. Il y a un doute et celui-ci doit être levé si on veut éviter de faire faire à la commission des finances un travail inutile, qui serait cassé pour de pures raisons formelles, alors même que ce travail est légitime politiquement et qu'il pourrait l'être administrativement et juridiquement. Je suggère donc à la commission des finances de se procurer un avis de droit sur la capacité du Conseil municipal à édicter un règlement sur la rémunération des conseillers administratifs. Le Conseil municipal est seul à pouvoir édicter son propre règlement, mais il n'est pas tout à fait certain qu'il puisse le faire sur la rémunération des membres d'une autre instance. Ce n'est pas forcément considéré comme de portée générale. Il ne faudrait pas que le travail mené par le Conseil municipal en adoptant un nouveau règlement soit cassé par le Service de surveillance des communes, dont je vous rappelle au passage et innocemment que son ministre de tutelle est toujours M. Pierre Maudet...

Si le travail de la commission des finances, puisque nous en ferons cas en séance plénière, peut inspirer le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, il n'aura pas seulement été utile à la commune, mais aussi à la République, pas seulement au Conseil administratif, mais aussi au Conseil d'Etat, pas seulement aux conseillères et conseillers administratifs personnellement, mais aussi aux conseillers d'Etat personnellement. C'est tout le bien que je nous souhaite.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, il faut changer un certain nombre de choses. Oui, il faut renvoyer ces quatre objets, qui visent à modifier ou créer un règlement pour cette problématique des frais professionnels, à la commission des finances. C'est une nécessité, mais pour l'avenir. Nous devons mettre en place des règles. J'ai presque envie de dire malheureusement car le bon sens, l'éthique et l'honneur auraient normalement dû nous en dispenser. Dans la vie, il y a des règles, certaines non écrites, ainsi que des comportements adéquats ou inadéquats. Tout à l'heure, j'ai entendu un conseiller municipal nous dire que l'honneur serait retrouvé lorsque nous aurons fixé ces règles. Il le faut et nous nous y attachons, puisque nous y sommes contraints: l'honneur sera ainsi rétabli, bien sûr, mais aussi lorsque nous aurons soldé le passé, ce qui impose un certain nombre de dispositions, notamment le remboursement de ce qui a été facturé à la Ville de Genève de manière indue, ce dont nous aurons l'occasion de reparler. C'est une première chose.

Deuxième chose. Je peux vous rassurer, Mesdames et Messieurs: contrairement à ce qu'affirmaient mon préopinant ainsi que M. Gauthier hier, qui doutaient de notre capacité à pouvoir faire un règlement général et abstrait au sens de l'article 30, alinéa 2, de la LAC, c'est tout à fait possible. L'article 48, lettre v), prévoit en des termes clairs que le Conseil administratif ne peut valablement édicter des règlements que si le Conseil municipal ne l'a pas fait: le

Conseil administratif a la compétence «d'édicter les règlements municipaux dans les domaines où le Conseil municipal n'a pas fait usage de la prérogative que lui accorde l'article 30, alinéa 2, à l'exclusion des domaines où les lois donnent cette compétence au Conseil municipal». En d'autres termes, si nous adoptons un règlement, le Conseil administratif n'aura pas d'autre choix que de l'appliquer. Et nous pouvons le faire dans tous les domaines; le seul critère à respecter est que le domaine doit relever de la compétence des communes. C'est le cas. L'organisation du remboursement des frais de représentation du Conseil administratif relève typiquement de la commune qu'est la Ville de Genève.

Après quelques recherches juridiques, j'affirme que la jurisprudence est parfaitement claire à ce sujet. Je vous lis un extrait de l'arrêt du 14 janvier 2014 de la Chambre administrative de la Cour de justice, cité dans l'ouvrage *L'initiative populaire cantonale et municipale à Genève*, de Stéphane Grodecki, premier procureur: «Le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale qui régissent les domaines relevant de la compétence des communes (art. 30 al. 2 LAC) et dispose ainsi de la plénitude des compétences délibératives.»

Dans le Précis de droit Stämpfli, Andreas Auer, Giorgio Malinverni et Michel Hottelier disent de même: «L'article 30 alinéa 2 autorise depuis 2001 le Conseil municipal à adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant des domaines relevant de la compétence des communes.» Cela me paraît clair.

Alexandre Flückiger et Andreas Auer ont également écrit en 2006, dans un article publié par *Pratique juridique actuelle*, à la page 924 du volume 8: «En revanche, aux termes de l'art. 30 al. 2 LAC, «le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale (...).» (...) Une commune genevoise peut donc en principe se fonder sur la clause générale de l'article 30 al. 2 LAC» pour faire des règlements et qu'ils soient applicables.

La situation est parfaitement claire; il était important de le préciser. Comme il est important d'utiliser cette prérogative, peu employée jusque-là mais probablement à bon escient. En l'occurrence, malheureusement, il faudra que nous en usions. Pas besoin d'un avis de droit, puisque des publications existent – j'en ai cité trois. Pas besoin de dépenser l'argent de la municipalité et de nos contribuables; on en a déjà assez gaspillé... La question se poserait d'ailleurs de savoir sous quelle forme nous pourrions rembourser les contribuables de cet argent indûment dépensé.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer ces quatre objets à la commission des finances, afin qu'elle travaille sur le sujet rapidement pour nous

pondre un règlement qui fixera des règles claires, définitives, éthiques et qui relèvent du bon sens.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Jean-Pascal Cattin.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Merci, Monsieur le président. Depuis quelque temps, on assiste à une véritable chasse aux sorcières ou, plus précisément, aux conseillers administratifs, que l'on accuse de malversations alors que les investigations du Ministère public sont encore en cours et que le verdict n'a pas été délivré. Abstenons-nous donc de tirer sur le pianiste. Sachant que M^{me} Salerno dispose d'une connaissance approfondie de ces dossiers, il faut éviter de lancer des critiques mal argumentées ou infondées à son encontre, ou mettant en cause la qualité de son travail, au risque de recevoir en retour une fulgurante réplique qui foudroie net tout contradicteur mal informé. M. Burri en a fait les frais hier, de façon absolument imparable.

Si j'ai bien compris, les conseillers administratifs respectent les règlements dont nous, le Conseil municipal, avons accepté les termes. Par conséquent, nous ne saurions nous contredire lorsqu'ils les appliquent. Et notamment le règlement relatif aux notes de frais. Soit, mais tout de même. Aujourd'hui, le *Temps* nous révèle une curieuse affaire en lien avec le voyage à Oman de M. Guillaume Barazzone. Il semblerait que les autorités des pays du Golfe aient officiellement invité une délégation du Conseil national dans le cadre d'une visite de courtoisie. M. Jürg Stahl, de l'Union démocratique du centre zurichoise, en sa qualité de président de la Chambre du peuple, a emmené une représentation suisse composée de trois personnes à l'origine. M. Stahl précise que, dans un second temps, M. Barazzone s'y serait lui-même agrégé, à condition, toujours selon M. Stahl, que les frais encourus, représentant la somme de 7041,85 francs, selon les services financiers rattachés au département de Sandrine Salerno, soient intégralement pris en charge par la Ville. La question que j'adresserai à M. Barazzone est la suivante. Le magistrat maintient-il sa position selon laquelle il aurait été convié par M. Jürg Stahl à ce voyage sous la condition expresse que les frais y afférents soient à la charge exclusive de la Ville de Genève, et non à celle de la Confédération, comme tel aurait dû être le cas si l'invitation provenait bien de M. Stahl? Dans ces conditions, je ne puis que m'étonner que la procédure en vigueur relative aux voyages de nos magistrats ne comportait aucune clause de contrôle, de quelque nature que ce soit.

Je résume: M. Barazzone aurait décidé de profiter d'une invitation officielle faite au niveau fédéral pour rejoindre une délégation non moins officielle en

partance pour les pays du Golfe. Il en informe ses collègues du Conseil administratif, qui prennent acte. Lequel, pour la forme, avise l'ensemble des conseillers municipaux, qui prennent acte. En d'autres termes, le magistrat décide lui-même des voyages qu'il peut s'octroyer aux frais de la collectivité. C'est un peu léger, même si M. Kanaan nous a déclaré hier que ladite procédure sera amendée.

En conclusion, déjà que M. Barazzone se mêle de l'affaire du pavillon de l'Aquarius, alors que ce n'est pas dans ses attributions, juste pour flatter ses convictions idéologiques et par esprit de démagogie et d'opportunisme politique, les faits évoqués sont plus ennuyeux, s'ils sont avérés. Même si de telles pratiques en matière de frais ne tombent pas sous le coup de la loi – ce qui s'appelle ne pas regarder à la dépense et profiter du laxisme que lesdits règlements permettent –, il y a lieu de fixer de nouvelles règles, comme M. Sormanni vient de le dire, afin que nous puissions travailler en toute confiance avec nos conseillers administratifs.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je pensais intervenir à la fin du débat, mais je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le président. C'est d'autant plus sympathique que vous me la donnez après M. Cattin, qui a eu la gentillesse de me citer. Pour illustrer mon propos et répondre à une partie des remarques de M. Cattin, qui disait que M^{me} Salerno, si on la chatouille, a des réponses implacables qui vous clouent au pilori, ce qui est arrivé à notre pauvre collègue M. Burri, je vais recontextualiser.

Hier, après une série de questions multiples et variées sur la téléphonie de la part du groupe démocrate-chrétien, M. Burri, ancien président du Conseil municipal, qui, à mon sens, connaît aussi bien que moi les instances, s'est échiné à rappeler à chacun, chacune que le Contrôle financier était de ma responsabilité et que mon département, en définitive, avait la haute main sur ces enjeux-là, ce qui est faux. Alors, c'est vrai, j'ai ma façon de m'exprimer, comme vous l'avez, Monsieur le président, lorsque vous dites dans la presse que nous vous avons caché des choses, que nous vous avons menti – ce que je conteste d'ailleurs formellement ce soir. Chacun, chacune a sa personnalité, sa façon de réagir ou de se sentir blessé. Loin de moi l'idée de malmener un conseiller municipal; j'ai été conseillère municipale pendant huit ans au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, avec beaucoup de bonheur. Je sais le travail de milicien que vous faites, je l'ai fait moi-même avec plaisir avant de changer de statut.

Dans son intervention, M. Burri a dit s'étonner que l'un des membres du collège intervienne en son nom propre lorsqu'on lui pose une question, que la collégialité soit malmenée, qu'ils ne défendent pas le Conseil administratif globalement. Mais le Conseil administratif a décidé de manière tout à fait collégiale que chacun, chacune répondrait en son nom sur les exemples concrets et

les pratiques. La position que nous avons ne démontre pas que le collège va mal, que nous ne sommes pas collégiaux, ni que nous ne travaillons pas de concert pour trouver des solutions. Lisez le rapport de la Cour des comptes. Je prends deux exemples. Le constat N° 4 met en exergue des pratiques non uniformes en fonction des départements et des magistrats. Le constat N° 8 parle d'un principe d'exemplarité «insuffisamment ancré au sein d'une majorité du Conseil administratif». La Cour des comptes ne parle jamais de l'entier du Conseil administratif. Dès lors, nous avons décidé que les uns et les autres répondraient lorsque des questions particulières leur seraient adressées. Non, je ne répondrai pas sur la téléphonie de mes collègues. Hier, on m'a interrogée sur cette question pour M^{me} Alder et M. Kanaan. Or, depuis le début, nous avons décidé que ce ne serait pas notre *modus operandi*.

Hier, nous avons très peu pris la parole. Pour finir, j'ai réagi aux propos de M. Burri parce que je pense qu'il est important que le Conseil administratif prenne la parole de temps en temps dans ce débat, même si nous écoutons beaucoup le Conseil municipal et que nous lui laissons beaucoup de place. Je reprends les trois termes de M. Sormanni, parce qu'ils touchent le Conseil administratif et qu'ils me touchent particulièrement. Il parlait d'éthique, d'honneur et de bon sens. Lorsque vous lisez le rapport 2017 de la Cour des comptes sur les frais professionnels des magistrats, il y a une magistrate qui a dépensé 11 000 francs; c'est moi. Il y a une magistrate qui n'a jamais touché de *per diem* durant douze ans; c'est moi. Il y a une magistrate qui faisait un voyage par an; c'est moi. Dans cette salle, MM. Sormanni ou Burri, ou d'autres, parlent de bon sens, d'éthique, de respect, de responsabilité... C'est vrai que je ne fais pas le mea culpa que beaucoup voudraient m'entendre faire, car j'estime que j'ai dépensé ces 11 000 francs dans le cadre de mes fonctions uniquement. Il ne s'agissait pas de dépenses d'ordre privé; elles étaient toutes professionnelles. Durant les douze ans où j'ai été conseillère administrative, j'ai toujours fait très attention à l'argent du contribuable, parce que jamais, pas un jour, je n'ai oublié que l'argent du contribuable était celui des impôts, de mes impôts, moi la conseillère administrative grassement payée – merci, Monsieur Burri, de l'avoir élégamment souligné ce soir – ainsi que ceux de mon père, arrivé dans les années 1960 et qui était saisonnier. Alors je vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, même si parfois vous n'aimez pas le ton que j'emploie, de reconnaître dans tous les cas – et je vous remercie, Monsieur Cattin – qu'il n'y a pas eu malversation à ce jour de la part de mes collègues. Le procureur général s'est saisi des dossiers de quatre d'entre eux – à ce stade, je n'ai pas été perquisitionnée – et nous verrons bien s'il y a des choses à reprocher au Conseil administratif au niveau pénal.

Certes, le système était ancien et nous en avons pris la mesure. Nous avons fait des propositions – pas à la hâte, Monsieur Scherb, non; nous les avons étudiées. Bien évidemment, nous discuterons de ce dossier en commission des finances.

Nous le ferons, pas uniquement parce que nous sommes bienveillants, ou parce que nous souhaitons collaborer avec elle, mais parce que M. Sormanni a raison. Il a bien lu la jurisprudence, Stéphane Grodecki et autres éminents juristes de la République: vous avez une possibilité de nous contraindre aimablement à revoir notre règlement. Mais, en conclusion, ce que je souhaitais dire, au nom du Conseil administratif, de mes collègues et en ma qualité de vice-présidente, c'est que nous avons pris la mesure de la situation, que nous avons fait un travail d'introspection personnel ou collectif et que les mots de bon sens, de rigueur, de professionnalisme, d'attention aux deniers publics nous guident au quotidien pour bon nombre et dans la très grande majorité de nos pratiques professionnelles.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je prends bonne mesure de ce que vous venez de nous expliquer. Je tiens quand même à préciser que le rapport de la Cour des comptes a été une véritable déflagration, quelles que soient les remontrances ou les personnes visées. Je trouve qu'il est donc particulièrement adéquat de mettre tout cela à plat, hier et aujourd'hui, et que chacun puisse s'exprimer. Nous le devons à la population et j'espère que notre délibératif a été à la hauteur, d'une certaine manière, du défi qui nous est posé par les révélations de la Cour des comptes. Je n'en dirai pas plus et je passe la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous n'avons pas fini nos travaux aujourd'hui et j'espère que nous continuerons ce soir sur la lancée de ce que nous avons commencé hier. Ce travail marquera un certain tournant dans le fonctionnement des institutions municipales. Le bureau a fait un bon travail en regroupant les objets par thème. Nous traitons le deuxième, auquel a été donné le nom de «règlement»: ces quatre objets se rejoignent sous la thématique d'un nouveau règlement.

Il n'est pas malheureux que nous nous servions des outils que la loi nous donne, en l'occurrence la LAC. M. Sormanni l'a mentionnée; il a peut-être juste oublié l'article 30, alinéa 1, lettre v), qui, sans encore parler de sa capacité d'édicter des règlements, attribue des fonctions délibératives au Conseil municipal, dont celle de se prononcer sur «les traitements, les indemnités alloués aux conseillers administratifs, maires et adjoints (...)». Nous avons donc non seulement la faculté de modifier le règlement quant aux frais professionnels ou non professionnels, mais nous avons carrément la compétence explicite de fixer le salaire, les traitements du Conseil administratif. Il est étonnant que, jusqu'à maintenant, le Conseil municipal n'ait pas pris la mesure – nous l'avons encore entendu tout à l'heure avec mes préopinants socialistes; vous leur transmettez, Monsieur le président – qu'il entre tout à fait dans ses capacités de délibérer sur les traite-

ments des conseillers administratifs. Il n'y a même pas besoin de lire l'excellente jurisprudence, comme M. Sormanni l'a fait; il suffit de se référer à l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la LAC.

Je parlais d'un tournant dans le travail de ce Conseil municipal car on peut prêter de l'éthique, du bon sens et du respect à tous, d'emblée, c'est la confiance qu'on a envers son prochain, mais on sait très bien qu'il y a des intérêts qui dépassent très largement la capacité à gérer les choses par l'éthique et le bon sens; malheureusement c'est ainsi en politique et dans la vie, plus largement. Pour cela, il faut des règles, ainsi que des outils et instruments pour les faire appliquer. Ici, nous n'en avons que quelques-unes, mais nous n'avons pas encore utilisé suffisamment la capacité du Conseil municipal à établir des règlements. Il faut le faire! Simplement parce que le bon sens politique dit qu'il vaut mieux partager le pouvoir et que le Conseil administratif n'ait pas un pouvoir absolu. J'espère que ce tournant sera salutaire pour la suite, car nous devons prendre la mesure de notre rôle, de notre capacité à intervenir.

Ensemble à gauche soutient le renvoi des quatre objets à la commission des finances et soyez assurés, chers collègues, que nous ferons notre travail avec discernement et sans la fable qui consiste à ne voir là qu'une question d'éthique, de bon sens et de respect. En commission des finances, tout dernièrement, M^{me} Salerno nous a dit que cette allocation forfaitaire de 12 000 francs pour chaque conseiller administratif était entièrement et pleinement justifiée pour des dépenses professionnelles, mais que les conseillers administratifs n'avaient pas à les justifier. C'est là le problème de cette allocation, du moment qu'on n'a pas à se justifier, qu'il n'y a pas la transparence nécessaire. Aujourd'hui, M^{me} Salerno reconnaît aussi, après la pression populaire et médiatique, qu'il faut supprimer cette allocation forfaitaire. C'est ce que propose le règlement contenu dans notre projet de délibération. Je vous remercie de faire bon accueil à ces quatre textes.

M. Pierre Gauthier (HP). La soirée sera longue et, à ce stade, j'aimerais faire plusieurs constats. Le premier constat qui me vient à l'esprit est que les conseillères et conseillers administratifs croient éteindre le feu que l'incurie générale a allumé en bredouillant des excuses plus ou moins pertinentes. Je crois au contraire que ces excuses ne sont là que pour attiser le feu. Non seulement elles ne sont pas pertinentes, mais elles n'ont rien à faire dans notre délibératif. Nous ne sommes pas là pour nous autoexcuser. Je rappelle qu'on ne dit pas «je m'excuse» mais «excusez-moi». (*Applaudissements.*) En outre, il faut se rendre compte que la confiance est rompue. Le fossé entre la vraie vie, vécue par les citoyennes et les citoyens, et celle vécue par une oligarchie confortable est immense et il est très difficile de le combler désormais. On l'a entendu hier soir avec les manifestants venus devant notre bâtiment.

Le deuxième constat est général et découle du point précédent. Les pratiques du Conseil administratif en matière de frais professionnels, identifiées comme douteuses, ont jeté un discrédit grave et profond, pas uniquement sur ses membres, mais sur l'ensemble de la classe politique et des élus. Nous l'avons entendu, vu, lu, le slogan général, aujourd'hui, c'est «tous pourris». Inadapté à la réalité, il n'a pas lieu d'être. Celles et ceux qui mettent les mains dans le pot de confiture et qui s'en barbouillent sont extrêmement rares. Les autres s'investissent pour le bien public sans penser, pour la plupart, à leur intérêt personnel. Mais le danger est bien là, du désintérêt général envers la chose publique. Je rappelle qu'un tiers du corps électoral uniquement se déplace pour faire son devoir, celui de voter ou d'élire... Et c'est vraiment préoccupant.

Du désintérêt à la méfiance et de la méfiance à la colère, nous l'avons vu hier soir, le pas a été franchi. Il est clair qu'il ne nous appartient pas pour autant de nous ériger en juges. Nous, élues et élus, ne faisons que constater les dommages portés à notre système démocratique qui, si on continue sur ce chemin, n'intéressera plus beaucoup la population. Or, sans la participation active des citoyennes et des citoyens, la démocratie, a fortiori la république, sont vouées à disparaître, ce que personne ici ne souhaite.

Le troisième constat est qu'il faudrait laisser aux différentes instances leur latitude d'action. La Cour des comptes a fait son rapport, le Ministère public est en train de faire son travail. Il nous reste, hors du champ juridique, à faire le nôtre, au plan politique. Je remercie bien évidemment M. Sormanni pour ses recherches qui pourraient donner plus de poids aux projets de délibération proposant un règlement, que je souhaite aussi voir renvoyés à la commission des finances. Il n'en demeure pas moins que nous sommes confrontés à une lacune politique importante, puisque tant M. Sormanni et M. Holenweg que moi-même avons pointé du doigt l'absence de responsabilité politique des exécutifs devant celles et ceux qui les ont élus. C'est cela qui est extrêmement grave. Oui, le référendum révocatoire manque à la panoplie de démocratie directe ou semi-directe qui est la nôtre. Mais il faut bien comprendre qu'il importe, pour révoquer des élus, que la faute commise soit en rapport avec la sanction. Et vice-versa: il importe que la sanction soit en rapport avec la faute commise.

Quand bien même on sait que la réélection de certaines ou certains serait plus qu'aléatoire si des élections devaient se dérouler aujourd'hui, il faut aussi, une fois faite la catharsis au travers de cette séance, sortir de cette crise. Il ne faudrait pas que celle-ci serve à jeter l'opprobre sur l'ensemble des élus, des militants et de celles et ceux qui croient encore à la politique, car la politique, malgré tout, s'écrit avec une majuscule et j'entends bien que nous défendions la politique avec un P majuscule.

Oui, ce qui s'est passé et qu'a révélé la Cour des comptes est indigeste pour la population. Oui, l'incurie a été généralisée et elle dure sans doute depuis bien

avant l'élection de nos cinq conseillers administratifs actuels. Maintenant que nous aurons eu la possibilité de décharger un peu notre adrénaline et notre pathos quant à des faits qui nous ont profondément choqués – nous sommes tous profondément choqués –, cessons de nous attribuer le rôle de juges. Nous ne sommes pas des juges, ni des procureurs, encore moins des moralistes.

Il faut maintenant sortir de cette crise par le haut. Renvoyons ces règlements à la commission des finances, dont on verra bien ce qu'elle en fera. Mais surtout – je reviens à la résolution R-232 que j'ai déposée auprès de vous, Monsieur le président – il est important que le Conseil administratif, indépendamment des excuses plus ou moins pertinentes, opportunes et opportunément faites, s'engage formellement, publiquement et définitivement à respecter les onze recommandations édictées par la Cour des comptes, non pas seulement huit, et encore partiellement pour certaines.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Effarés, choqués, déçus... On a tout entendu au sein de la population et il est effectivement totalement justifié de ressentir ce genre de choses lorsqu'on découvre l'ampleur de ce qui se passe. Cela étant, nul n'est à l'abri de l'erreur. L'erreur est humaine. Et les Verts décident généralement de regarder droit dans les yeux les erreurs du passé pour construire le futur. C'est vers le futur qu'il faut regarder maintenant. On a tout entendu dans cette affaire. Certaines personnes, se disant complètement effarées, auraient préféré ne pas savoir. D'autres ont déclaré qu'il fallait que tout le monde démissionne, laissant la Ville dans le chaos. D'autres encore ont déclaré qu'il fallait bloquer tous les projets pour mettre des bâtons dans les roues, comme si nous vivions une période sereine. Je rappelle que les premières sanctions seront celles des urnes, en fonction de la réponse qui aura été donnée à ce problème.

Bien sûr, il y a une responsabilité collective aussi. Il est tout à fait logique qu'on revoie régulièrement notre mode de fonctionnement, ainsi que nous l'avons proposé avec le projet de délibération PRD-195, «Exemplarité et cohérence dans la transparence», s'agissant de la transparence pour les jetons de présence des conseillers municipaux, dont le traitement urgent a été refusé hier. Ou comme le Parti démocrate-chrétien l'a proposé avec le projet de délibération PRD-194, «Indemnités versées aux membres du Conseil municipal», concernant le défraiement des repas, urgence refusée également. Oui, il faut se remettre en question régulièrement, progresser régulièrement et vivre avec son temps, y compris avec son temps, limité ou illimité, d'abonnement téléphonique.

En ce qui concerne la réponse apportée, l'énervement est parfois justifié, par exemple lorsqu'on sait que la recommandation N° 10 a été refusée: «La Cour recommande au Conseil administratif de publier annuellement la rémunération de ses membres en y incluant les autres prestations perçues (abonnement CFF,

place de parking, etc.). Il s'agira également de communiquer, par conseiller administratif, le montant annuel des frais professionnels effectifs et forfaitaires en spécifiant les grandes catégories concernées (frais de bouche, taxis, hôtel, etc.). Cette recommandation devrait notamment permettre de répondre à l'inadéquation de la «culture éthique» et de restaurer la confiance en augmentant la transparence envers les citoyens.» Comment justifie-t-on le refus d'une telle recommandation? On peut comprendre que les conseillers municipaux soient agacés, que la population le soit aussi et que faire preuve d'humilité serait bienvenu dans cette situation... C'est pourquoi, lorsque quatre objets proposent de revoir la manière dont les frais sont détaillés et notés, ils se reposent clairement sur les recommandations de la Cour des comptes. Nous souhaiterions, plutôt que la collaboration se fasse à coups de jurisprudences et de lois, construire un règlement qui soit viable pour tous, selon les besoins de tous et les obligations que nous attendons de nos élus.

Enormément de choses ont été dites à la suite de ces erreurs: l'une peut paraître blessante pour l'un, amusante pour l'autre. J'en ai relevé quelques-unes. Certains utilisent les erreurs des autres pour combler la vacuité de leur propre projet politique; tout d'un coup, ils se trouvent une existence. On peut aussi dire que l'ensemble des élus ne seraient pas en phase avec la réalité mais, cela, il faut aussi le comprendre pour les conseillers administratifs et les conseillers municipaux, autant que comprendre ce que les gens vivent dans leur quotidien. Pourquoi est-ce important? Parce que c'est comme cela que l'on fait progresser notre fonctionnement. En vivant les difficultés soi-même, on se rend mieux compte de la réalité des gens. Nous espérons sincèrement qu'une collaboration étroite se fera autour de ces objets, en bonne entente et avec un esprit constructif regardant vers le futur. Il faut tous les renvoyer à la commission des finances.

49. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

50. Interpellations.

Néant.

51. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant de vous libérer pour une pause bien méritée, Mesdames et Messieurs, j'attire l'attention des chefs de groupe, mais aussi de chacun d'entre vous, sur le fait qu'il nous reste seize objets urgents à discuter. J'aimerais que vous analysiez la situation et que vous réfléchissiez à la nécessité que chacun d'entre vous prenne la parole pour, à la limite, redire ce qui a déjà été largement dit. A mon niveau, en tant que président, sauf à ce que vous me demandiez de poursuivre, j'arrêterai les débats à 23 h. Ce qui veut dire, au train où nous allons, que nous n'épuiserons jamais les urgences et que celles-ci tomberont d'elles-mêmes à 23 h. Songez à la manière dont on s'y prend et montrons-nous plus «performants» dans nos interventions orales. Ce n'est qu'un vœu, un souhait de ma part, mais j'aimerais bien que vous y réfléchissiez.

Cela étant dit, je vous donne rendez-vous à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3426
2. Communications du Conseil administratif	3426
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3426
4. Motion du 18 mars 2015 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)	3436
5. Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence» (R-195)	3437
6. Motion du 28 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Jean Zahno, Christo Ivanov, Didier Lyon, Anne Carron, Danièle Magnin, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Stéphane Guex: «Pour s’y retrouver au parc Alfred-Bertrand» (M-1248)	3438
7. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)	3441
8. Motion du 17 janvier 2017 de M ^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale» (M-1264)	3441
9. Motion du 17 janvier 2017 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducret, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista: «Pour que la créativité s’affiche en ville de Genève» (M-1265)	3443
10. Motion du 17 janvier 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Restriction publique de la publicité!» (M-1266)	3444

11. Motion du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Fleuron genevois, la *Genferei* doit traverser les siècles!» (M-1270) 3444
12. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274) 3446
13. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279) 3447
14. Résolution du 5 avril 2017 de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-206) 3448
15. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «La chasse aux faux CV est ouverte (au sein de l'administration municipale): cessons de comparer des pommes avec des poires» (M-1294) 3449
16. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. François Bärtschi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Thomas Zogg: «Soutenons nos patrouilleurs et patrouilleuses scolaires: non à la privatisation de la sécurité des enfants!» (M-1295) 3450
17. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise» (M-1296) 3451
18. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050: rattrapons notre retard!» (M-1297) 3452

19. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Astrid Rico-Martin, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Adrien Genecand, Vincent Schaller, Simon Brandt, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Sami Gashi et Jean-Charles Lathion: «Réfléchissons aux options permettant de valoriser le patrimoine immobilier de la Ville de Genève» (M-1300) 3453
20. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302) . . . 3454
21. Motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Compensons les émissions de CO₂ des vols en avion» (M-1303) 3454
22. Motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Simon Gaberell: «Tournant énergétique et création d'emplois locaux: chauffons nos bâtiments avec du gaz Vitale vert!» (M-1304) 3455
23. Motion du 7 juin 2017 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin et Tobias Schnebli: «Pour un organe de contrôle et de surveillance de l'activité des agents de la police municipale» (M-1306) . . . 3456
24. Résolution du 27 juin 2017 de M^{me} Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!» (R-208) 3457
25. Motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Delphine Wuest et Marie-Pierre Theubet: «Déchets électriques et électroniques: favorisons le recyclage!» (M-1315) . . . 3457
26. Motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier et Patricia Richard: «Pour la sauvegarde des commerces du quai des Bergues» (M-1319) 3458

27. Résolution du 14 novembre 2017 de M^{me} Marjorie de Chastonay et M. Alfonso Gomez: «Donnons un cadre au développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030» (R-217) 3460
28. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325) 3462
29. Motion du 6 décembre 2017 de MM. Alain de Kalbermatten, Pierre de Boccard et Souheil Sayegh: «Pour la promotion du sport électronique en Ville de Genève à travers des mesures d'encouragement» (M-1327) 3462
30. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Jean Rossiaud: «Attribution de noms de rue: les femmes sont-elles à côté de la plaque? (Pour davantage de rues aux noms de personnalités féminines)» (M-1328) 3463
31. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétray, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329) 3464
32. Motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332) 3465
33. Motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco» (M-1330) 3465
34. Motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336) 3466
35. Motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Marjorie de Chastonay, Jean Rossiaud et Antoine Maulini: «Moins de bruit, plus d'air: des levées de déchets urbains respectueuses de l'environnement et de la population» (M-1337) 3466

36. Motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard: «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens» (M-1338) 3468
37. Motion du 7 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Attribution des fermages par la Ville, plus de transparence SVP» (M-1339)..... 3469
38. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340)..... 3472
39. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Marjorie de Chastonay et Jean Rossiaud: «Pour des apprentissages en tous genres, vraiment ouverts à toutes» (M-1341) 3473
40. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Rémy Burri, Helena Rigotti, Adrien Genecand, Michèle Roulet, Vincent Schaller, Guy Dossan, Sophie Courvoisier et Pierre de Boccard: «Pour un accès équitable aux logements de la CAP» (M-1342) 3474
41. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti et Annick Ecuyer: «Densifier... mais avec des moyens pour accueillir les habitants» (M-1343) 3475
42. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Amanda Gavilanes et Albane Schlechten: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la Ville?» (M-1344)..... 3476
43. Motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Gazi Sahin, Brigitte Studer, Amanda Gavilanes, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Albane Schlechten: «L'égalité c'est maintenant» (M-1345)..... 3478

44. Motion du 20 mars 2018 de M ^{mes} et M. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Jannick Frigenti Empana: «Parc La Grange: villa pour seniors ou armoire à balais?» (M-1348)	3478
45. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M. Daniel Sormanni: «Règlement sur la transparence et l'exemplarité du Conseil administratif» (PRD-188)	3480
46. Motion du 13 novembre 2018 de M ^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Mettons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385)	3480
47. Résolution du 13 novembre 2018 de M ^{mes} Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «Modification du règlement du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2018» (R-230)	3480
48. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Nouvelles règles sur la rémunération des membres du Conseil administratif» (PRD-189). . .	3480
49. Propositions des conseillers municipaux	3495
50. Interpellations	3495
51. Questions écrites	3495

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat